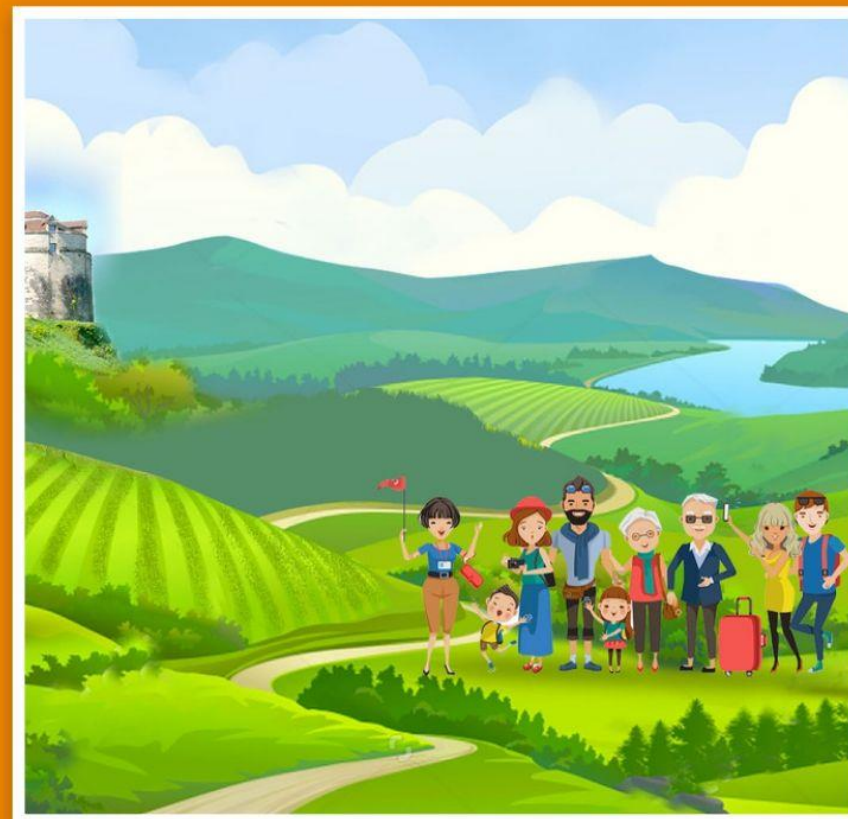


STRATÉGIE LOCALE DE
DÉVELOPPEMENT LEADER
DU PAYS DE LANGRES

pilotons toutes les
TRANSITIONS
pour améliorer le bien-vivre ensemble







Eric DARBOT,
Président du PETR du Pays de Langres,
structure porteuse du GAL



Nicolas FUERTES,
Président du GAL du Pays de Langres
(représentant élu)

L'EDITO

« Les profonds bouleversements géopolitiques, économiques et environnementaux, quelle que soit l'échelle, révèlent un monde en transitions générant de nombreuses incertitudes et inquiétudes et obligeant notre Humanité à relever d'immenses défis. Au niveau du PETR du Pays de Langres, les représentants élus et la société civile, aux côtés de nos forces vives, réfléchissent ensemble à contribuer au relèvement de ces défis par des transitions choisies et non seulement subies.

La candidature LEADER 2023-2027 s'inscrit comme un des leviers pour concrétiser ces transitions économiques, écologiques et sociales dans notre territoire rural. C'est pourquoi, fruit de réflexions collectives et d'une forte attente des habitants et des acteurs locaux, notre candidature porte comme fil rouge : « pilotons toutes les transitions pour améliorer le bien-vivre ensemble ».

Notre Groupe d'Action Locale apprécie la méthodologie de la co-construction, la capacité de rassembler et de proposer des projets d'initiative locale qui singularisent le programme Leader. Nous espérons obtenir la validation de notre candidature afin de donner un signal fort de soutien vis-à-vis de notre stratégie de développement durable en Pays de Langres. »

pilotons toutes les 
TRANSITIONS
pour améliorer le bien-vivre ensemble



Michel Jean LABROUSSE,
Vice-président du GAL du Pays de
Langres (représentant société
civile)



Table des matières

L'EDITO	3
LE RÉSUMÉ	6
1. LE TERRITOIRE, PORTEUR D'UNE HISTOIRE DE DÉVELOPEMENT LOCAL.....	8
1.1 Le Pays de Langres, territoire de projet	8
1.1.1 La présentation du territoire, porteur de la candidature LEADER 2023-2027.....	8
1.1.2 Le PETR du Pays de Langres, structure porteuse du GAL	9
1.1.3 Le GAL du Pays de Langres, un GAL issu d'un territoire de projet.....	10
1.1.4 Le périmètre du GAL du Pays de Langres	11
1.2 Osons le Pays de Langres, une stratégie de territoire	12
1.2.1 Osons le Pays de Langres : le Projet de territoire du Pays de Langres 2014-2026	12
1.2.2 Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) 2021-2026	14
1.2.3 Le Pays de Langres : une échelle cohérente pour impulser une dynamique LEADER.....	15
1.2.4 Une ingénierie de développement au service du Pays de Langres	17
2. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE LEADER 2023-2027	19
2.1. La plus-value du programme européen LEADER 2014-2022 sur le Pays de Langres pour les acteurs locaux	20
2.2. La démarche de concertation pour fixer la stratégie LEADER 2023-2027.....	21
2.2.1. Le premier temps fort conduit le 21 mars 2022.....	22
2.2.2. Le second temps fort conduit le 2 mai 2022.....	23
2.2.3. Le troisième temps fort conduit le 31 mai 2022	24
2.3. L'apport de témoignages d'experts, un regard extérieur sur la stratégie choisie.....	25
3. LA PRESENTATION DE LA STRATEGIE LEADER 2023-2027	27
3.1. L'état des lieux et le diagnostic du territoire	27
3.2. L'identification des enjeux de territoire.....	36
3.3. La stratégie LEADER 2023-2027.....	39
3.3.1. La plus-value du programme LEADER 2014-2022 au Projet de territoire 2014-2026.....	39



3.3.2.	LEADER 2023-2027 : une nouvelle priorité ciblée pour poursuivre la mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2026	40
3.3.3.	La présentation de la stratégie LEADER 2023-2027 du GAL du Pays de Langres	44
4.	LE PLAN D' ACTIONS DE LA STRATEGIE LEADER 2023-2027	49
4.1.	La présentation des fiches actions.....	49
4.2.	Le plan financier	58
4.3.	L'articulation de la stratégie LEADER 2023-2027 du Pays de Langres avec les politiques publiques locales, régionales et européennes.....	59
4.3.1.	Les politiques locales et régionales	59
4.3.2.	Les Fonds européens (FEDER, FTJ, FSE+) 2023-2027	61
4.3.3.	Les Fonds européens FEADER 2023-2027	64
5.	LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE LEADER 2023-2027	66
5.1.	Le GAL représenté à travers le Comité de programmation	66
5.1.1.	Un Comité de programmation à adapter à la nouvelle stratégie	66
5.1.2.	Le Comité de programmation, l'instance décisionnelle du GAL	68
5.1.3.	Le Comité technique, l'instance de pilotage et de facilitation	69
5.2.	La présentation des modalités envisagées d'émergence et de sélection des projets.....	69
5.2.1.	La formation aux questions de transitions pour permettre l'émergence de projets	69
5.2.2.	Une grille de sélection sous l'angle des transitions à construire.....	70
5.2.3.	Un processus d'accompagnement des projets qui a fait ses preuves : de l'aide à l'émergence de projet au passage en Comité de programmation	72
5.3.	Une équipe d'ingénierie de projet	73
5.4.	Les modalités de suivi - évaluation et de communication.....	74
5.4.1.	Le suivi-évaluation.....	74
5.4.2.	La communication	75



LE RÉSUMÉ



Le Pays de Langres, territoire rural, forestier, agricole et industriel, se caractérise par une faible démographie et une forte naturalité.

Les acteurs locaux portent un cap à atteindre d'ici à 2026 : Osons le **Pays de Langres : innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie**. Ce cap a été traduit dans un projet de territoire validé en 2016, qui a été amendé grâce au travail d'élaboration du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) mené en 2021. Depuis 2014, les élus locaux en collaboration avec la société civile ont fait émerger des projets territoriaux, stratégiques et structurants, pour créer les conditions d'attractivité du territoire dans différents domaines : le tourisme, l'économie, l'alimentation, la santé, la mobilité, etc. Ces démarches de développement local ont permis la mise en réseau des acteurs locaux, l'émergence d'une dynamique locale favorisant des initiatives variées portées par des entreprises, des associations... Le programme LEADER 2014-2022 y a contribué en soutenant la dimension « **INNOVATION** » dans l'élaboration des projets. Pour un « petit » territoire comme le Pays de Langres, la question des moyens se pose et la nécessité d'innover s'impose, favorisant ainsi coopérations et mutualisations. Le sentiment de fierté vis-à-vis du **PAYS DE LANGRES** s'est accru. Ses atouts sont mieux reconnus. **L'ENVIE** de faire, d'entreprendre en est une conséquence.

Dès 2021, les élus et les acteurs de la société civile font le constat d'un indispensable **BIEN VIVRE** des habitants comme d'un objectif à atteindre. A travers cette question, les acteurs locaux remettent l'habitant et son quotidien au centre. Ce pas de côté réinterroge sur nos façons de consommer, de manger, de produire, de se déplacer, d'habiter, de se soigner, d'éduquer les enfants, de travailler, de s'épanouir, d'aménager les espaces de vie... dans le Pays de Langres et du désir d'un autre modèle pour atteindre l'objectif visé du **BIEN VIVRE** ensemble.

Pour y parvenir, le chemin proposé est l'appropriation du sujet des **TRANSITIONS** dans la réflexion et l'action pour un **territoire plus durable**. Questionner sous l'angle des transitions, processus de transformation, amène à réfléchir à un changement de modèle, de postures et d'imaginaires.

Ainsi, le comité de concertation a acté de la stratégie LEADER 2023-2027 à défendre pour poursuivre la mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2026 Osons le Pays de Langres : innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie :

Piloteons toutes les transitions pour améliorer le bien-vivre ensemble

Fort d'une culture de projet et de développement local, notamment créée par les précédents programmes européens LEADER, le Pays de Langres a des atouts pour créer une accélération culturelle des transitions.

La stratégie LEADER 2023-2027 défendue dans cette candidature est une invitation à la fois à rêver le territoire du Pays de Langres et à mener des actions concrètes qui serviront de preuves que la transformation est possible, que le **BIEN VIVRE** est un objectif atteignable. Elle propose un réel pilotage des transitions, c'est à dire une volonté affirmée et assumée de se donner les moyens de ne pas subir les changements, d'être acteurs de cette transformation. La stratégie ainsi proposée vise toutes les transitions, qu'ils s'agissent de **transition écologique, économique ou sociale** et se concentrent sur une autre manière de conduire le développement local : **l'accompagnement au changement**.



1. LE TERRITOIRE, PORTEUR D'UNE HISTOIRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



*La ville de Langres et son pays
Crédit photo Eurociel / Gérard Corret*



1. LE TERRITOIRE, PORTEUR D'UNE HISTOIRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



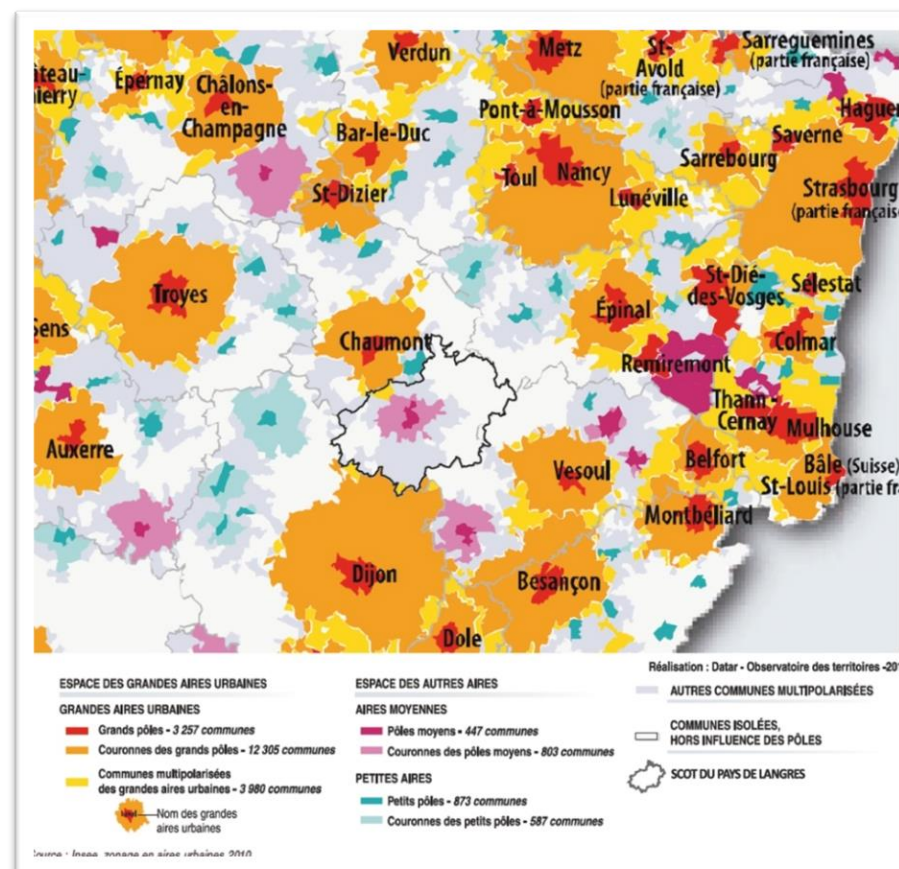
1.1 Le Pays de Langres, territoire de projet

Créé en 2016, le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays de Langres est la structure de développement local qui fédère les trois Communautés de communes à l'échelle du bassin d'emploi de Langres : Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais (CCAVM), Grand Langres (CCGL) et Savoir-Faire (CCSF). Le périmètre du GAL est identique à celui du PETR du Pays de Langres.

1.1.1 La présentation du territoire, porteur de la candidature LEADER 2023-2027

La carte d'identité du Pays de Langres :

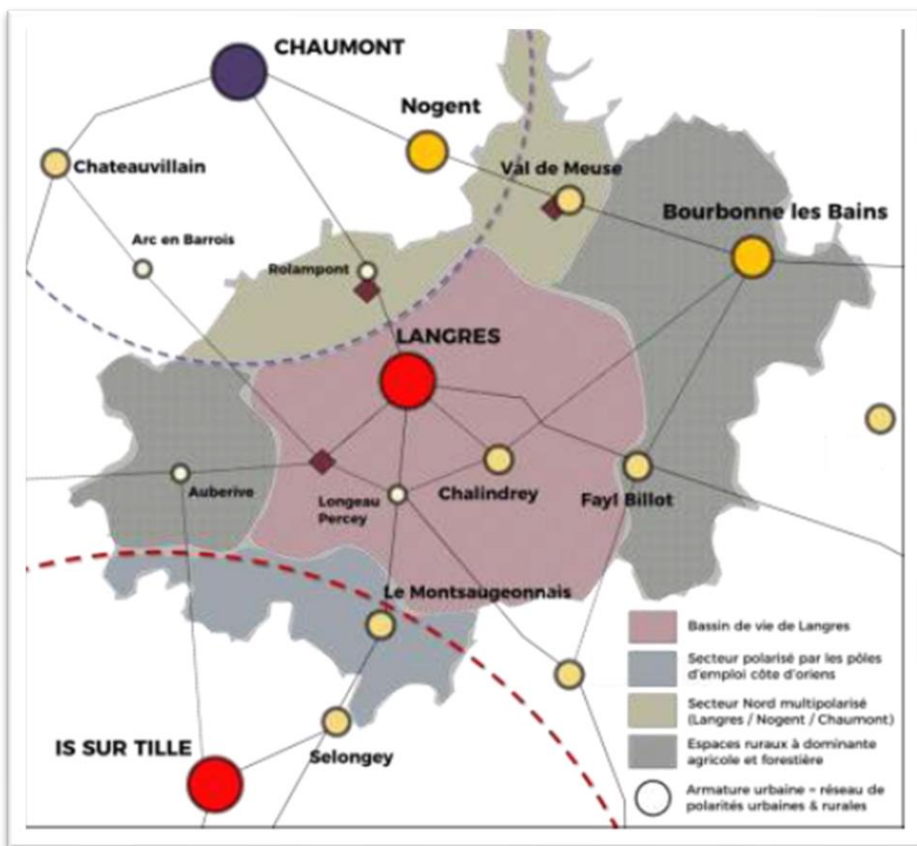
- 168 communes : (voir annexe 1 : carte détaillée du territoire)
- 3 Communautés de communes : le Grand Langres (CCGL), les Savoir-Faire (CCSF), Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais (CCAVM).
- 44 559 habitants dont environ 8 822 hab. dans l'unité urbaine de Langres (RP 2018).
- 2 276 km² et 19,7 habitants / km²
- 34 communes adhérentes au Parc national de forêts



Territoire à l'interface de la Champagne et de la Bourgogne, mais en marge dans le Grand Est et peu polarisé par les agglomérations proches.

Situé en région Grand Est, ce territoire du Sud du département de la Haute-Marne bénéficie d'une localisation géographique à la croisée de grands couloirs de communication (autoroutes, axes routiers majeurs, axes ferroviaires...), mais dont les dessertes notamment ferroviaires s'amenuisent. La caractérisation interrégionale du Pays de Langres doit être mieux reconnue, au-delà du Parc national de forêts, pour améliorer notamment les transports en commun avec l'agglomération de Dijon.

Ce carrefour autoroutier européen concentre une fréquentation historique de touristes belges, néerlandais, britanniques, allemands...



Le Pays de Langres : un territoire structuré autour d'un pôle urbain et de gros bourgs :

- La ville de Langres (7 699 hab.), qui accueille plus de 300 équipements et qui rayonne sur tout le territoire voire légèrement au-delà. Avec Saints-Geosmes (1 123 hab.), le pôle urbain de Langres concentre le cinquième de la population du Pays de Langres (8 822 hab. sur 44 559 hab.).
- Les « bourgs secondaires », communes de taille moindre mais jouant un rôle structurant dans l'espace rural. Parmi les bourgs secondaires, il est possible de distinguer :
 - le pôle intermédiaire de Bourbonne-les-Bains (2 025 hab.), qui accueille plus de 100 équipements au sens de l'INSEE,
 - les pôles de proximité de Chalindrey (2 432 hab.), Fayl-Billot (1 311 hab.), Val de Meuse (1 846 hab.), le Montsaigeonnais (1 227 hab.), qui accueillent entre 50 et 100 équipements,
 - les pôles de première proximité de Rolampont (1 445 hab.) et de Longeau-Percey (730 hab.), qui accueillent entre 25 et 50 équipements.

1.1.2 Le PETR du Pays de Langres, structure porteuse du GAL

Le territoire est organisé en Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), soit une structure fédérative des trois Communautés de communes du Pays de Langres : Auberive-Vingeanne-Montsaigeonnais / Grand Langres / Savoir-Faire. Le PETR du Pays de Langres a pour rôle l'animation du Projet de territoire, vecteur d'une vision collective du territoire. C'est une structure de coopération qui permet la mutualisation de moyens pour le compte de ses trois intercommunalités.



Ses principales missions sont les suivantes :

- animer le territoire et penser son développement, vecteur d'une vision collective du territoire,
- faire émerger des projets et conduire des projets structurants à dimension territoriale,
- construire des partenariats et rechercher des financements,
- mutualiser les moyens pour le compte de ses trois intercommunalités ; à ce titre, elles ont transféré des compétences au PETR du Pays de Langres. Citons l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), l'aménagement et le développement touristique, l'animation du label Pays d'Art et d'Histoire, l'organisation des services de la mobilité, l'animation du Contrat Local de Santé, l'animation du Projet alimentaire territorial et la cellule d'accompagnement Langres Avenir Entreprises.

1.1.3 Le GAL du Pays de Langres, un GAL issu d'un territoire de projet

Depuis les années 1990, les acteurs du territoire sont convaincus des effets positifs du développement local pour contrer le déclin démographique. Solliciter le programme européen LEADER contribue à cette dynamique, par l'accompagnement de projets novateurs, nécessaires pour ce territoire rural peu dense. Voici une rétrospective des dynamiques locales, en lien avec les évolutions législatives et ses répercussions sur l'organisation et les orientations politiques du Pays de Langres.

PERIODES	ECHELLES EUROPEENNES ET NATIONALES	PAYS DE LANGRES
1950 à 1970 Aménagement du territoire	Constat : opposition entre une France riche et industrielle et une France pauvre et agricole : vision centralisatrice, progrès techniques, urbanisation, vision réparatrice pour les zones défavorisées.	Début du déclin démographique fin des années 1960.
1970 à 1990 Institutionnalisation du développement local et émergence des territoires	Crise industrielle Début du transfert de compétences de l'Etat vers les Régions (Lois Defferre 1982), création du Contrat de Plan Etat / Région.	
1990 à 2000 Montée en puissance des territoires de gestion et de projets	L'acte I de la décentralisation a amené au mode projet. Contractualisation et partenariat Etat / Collectivités Territoriales / société civile, Emergence intercommunalité : Loi Joxe (1992), Loi Chevènement (1999), Emergence des pays : Loi Pasqua (1995), Loi Voynet (1999), Programme européen LEADER (1991).	1994 / 1999 : les associations ADECAPLAN, ADRL, Pays d'eaux et d'osier et CC du Bassigny portent chacune une programmation LEADER II Fin 1999 : ces associations s'unissent pour former l'Association de Préfiguration du Pays de Langres (APPL), 1999 : réalisation de l'état des lieux et du diagnostic territorial en vue d'établir la première Charte de pays



<p>2000 à 2010 Compétition entre les territoires</p>	<p>Européanisation : politiques de cohésion et sectorielles, Nouveau référentiel : innovation et excellence,</p> <p>L'acte II de la décentralisation a amené à une plus grande autonomie financière des collectivités et à un élargissement de la démocratie locale,</p> <p>Loi sur les libertés et responsabilités locales (2004) : nouvelles compétences pour les collectivités.</p>	<p>2000 : organisation du Conseil de Développement Local, 2002 : Charte de pays sur 10 ans : 2003-2013 : Enrayer le déclin démographique et renforcer l'attractivité 2003 : 1er Projet de pays 2003-2007 (déclinaison de la Charte de pays 2003-2013), => candidature LEADER+ 2000-2006 retenue : Placer les ressources naturelles et culturelles au cœur de notre projet de territoire 2005 : transformation de l'APPL en Association du Pays de Langres (APL), 2008 : 2ème Projet de pays 2007-2013 (déclinaison de la Charte de pays 2003-2013), => candidature LEADER 2007-2013 retenue : La Ressource Humaine : Clé de réussite du territoire d'accueil</p>
<p>2010 à 2020 Coopération entre les territoires</p>	<p>Loi 2010 : augmentation des seuils habitants pour les Communautés de communes, plus de possibilité de créer de nouveaux pays, Les Régions deviennent autorité de gestion des fonds FEADER, Acte III de la décentralisation : Loi MAPTAM (2014) / création des PETR - Loi NOTRe 2015 : les collectivités de moins de 20.000 habitants doivent se regrouper / transfert de bloc de compétences 2015 : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)</p>	<p>2013 : passage de 12 à 6 Communautés de communes, 2014 : le CDL devient le Conseil de Développement Territorial (CDT), 2014 à 2016 : Élaboration du Projet de territoire 2014-2026 : Osons le Pays de Langres : innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie => candidature LEADER 2014-2022 retenue : Innovons en Pays de Langres 2016 : Évolution de la structure porteuse vers un PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Langres 2017 : passage de 6 à 3 Communautés de communes 2019 : reconnaissance du Parc national de forêts</p>
<p>Depuis 2020</p>	<p>Nouveau mandat local 2020-2026 La transition écologique devient un enjeu national et international : loi européenne sur le climat, pacte vert pour l'Europe... La crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19 et crise Ukrainienne</p>	<p>2021 : mise en place du Pacte Territorial de Relance et de Transition écologique (PTRTE) conjoint aux trois Communautés de communes : Grand Langres, Savoir-Faire, Auberive, Vingeanne, Montsaugéonnais 2022 : candidature au programme européen LEADER 2023-2027 : Pilotons toutes les transitions pour améliorer le bien vivre ensemble</p>

1.1.4 Le périmètre du GAL du Pays de Langres

Le périmètre du GAL du Pays de Langres proposé pour cette programmation 2023-2027 s'inscrit dans la continuité des programmes précédents. Trois programmes européens LEADER ont été portés à l'échelle du Pays de Langres : LEADER +, LEADER 2007-2013, LEADER 2014-2022. Le programme LEADER II avait amorcé la dynamique « Pays de Langres » grâce au travail porté par les quatre anciens GAL, constituant aujourd'hui le GAL Pays de Langres. A noter que chaque programme présentait une stratégie différente pour répondre aux enjeux de chaque période.

Pour la programmation 2023-2027, le périmètre du GAL du pays de Langres proposé compte 165 communes des 168 communes du PETR du Pays de Langres ; il ne comprend pas les trois communes : Ouges, La Quarte et La Rochelle, hors Région Grand Est (Haute-Saône (70) de la Région Bourgogne-Franche-Comté). Le GAL du Pays de Langres sera ainsi composé de 165 communes du GAL du Pays de Langres (Liste des communes en annexe 2), pour un nombre de 44 012 habitants.



1.2 Osons le Pays de Langres, une stratégie de territoire

Situé en région Grand Est, au sud de la Haute-Marne, aux portes de Dijon, le PETR du Pays de Langres permet d'engager des initiatives structurantes dépassant le stade communal et intercommunal, autour de son Projet de territoire 2014-2026 : **Osons le Pays de Langres, innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie**. Il constitue le ciment de la coopération entre les trois intercommunalités du sud Haute-Marne d'une part, et avec les acteurs de la société civile, représentés notamment par le Conseil de développement territorial du Pays de Langres, d'autre part.

Après deux ans de concertation, « **Osons le Pays de Langres, innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie** » est validé en 2016. Il fixe un cap nouveau, à 10 ans, autour de la valorisation de ses atouts locaux dans le but d'améliorer le développement de l'emploi, l'attractivité et la cohésion du territoire.

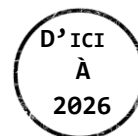
1.2.1 Osons le Pays de Langres : le Projet de territoire du Pays de Langres 2014-2026

Etabli en 2016 pour dix ans, le PETR du Pays de Langres, porte le Projet de territoire 2014-2026 :

**« OSONS LE PAYS DE LANGRES :
INNOVONS POUR UN TERRITOIRE DURABLE ET SUSCITONS L'ENVIE ».**

A travers cette ambition, quatre orientations ont été fixées :

- « Osons nos atouts locaux »,
 - « Misons sur l'équilibre et la proximité de nos pôles de vie »,
 - « Ouvrons le Pays de Langres sur l'extérieur »,
 - « Favorisons la coopération entre les Communautés de communes »,
- afin d'atteindre les buts suivants d'ici à 2026



Etre un territoire d'accueil : le pays de Langres souhaite être un territoire accueillant, valorisé, de qualité environnementale et attractif auprès des actifs, des touristes de passage et de court séjour, des résidents secondaires.

Etre un territoire de services : le pays de Langres veut être organisé en Pôles de vie avec un objectif de structuration territoriale. Dans cette organisation, la Ville de Langres est la ville identitaire du territoire.

Etre un territoire économique : le pays de Langres veut créer de la richesse grâce à ses atouts (emplois, compétences, etc.) et grâce à la captation de nouveaux revenus (touristes, retraités, résidents secondaires, navetteurs).



1. « Osons nos atouts locaux »

Les savoir-faire locaux : un levier de développement d'activités.

Les richesses locales, levier de développement économique, sont les ressources spécifiques caractérisant l'identité même du territoire, qu'il convient de valoriser (création de valeur ajoutée), d'activer pour générer des biens et des services. Le bassin d'emploi (échelle pays) et chaque bassin de vie (échelle Communauté de communes) disposent de ressources traditionnelles, spécifiques et caractéristiques : savoir-faire industriel, agricole, artisanal...

Les ressources patrimoniales : un support d'activités d'économie touristique.

Les ressources patrimoniales (les patrimoines au sens large) du Pays de Langres, nombreuses, sont des supports d'activités d'économie touristique. Le territoire attire une clientèle de passage qui dépense en local. La construction d'une offre patrimoniale génératrice de séjours se fait jour progressivement.

2. « Misons sur l'équilibre et la proximité de nos pôles de vie »

Les pôles de vie se définissent comme une ville ou un bourg centre au cœur de la vie des habitants. Ils contribuent à structurer le territoire et sont des lieux de ressources pour les habitants du monde rural.

Dans un contexte de faible densité de population et dans un objectif de rationalisation, un équilibre territorial doit être tenu de façon à sauvegarder une proximité correcte entre l'habitant et les équipements et services. Pour ce faire, il s'agit donc de faire des pôles de vie des lieux innovants favorisant une qualité de vie. S'appuyant sur la consommation locale, les choix dans ces domaines doivent répondre à la demande locale dans un objectif de captation des revenus et ainsi de développer des activités économiques locales.

Pour cela, il s'agit d'organiser des pôles de services aux publics proposant une offre, tout public, qualitative favorisant le lien social : AIO (accueil, information, orientation) – santé – mobilité – associations.

Par ailleurs, il s'agit de développer un habitat adapté au public, à tous les âges de la vie et au bassin de vie dans un écosystème pensé en termes financiers et de fonctionnalité.

3. « Ouvrons le Pays de Langres sur l'extérieur »

La politique de communication et de prospection doit être coordonnée et ciblée (et non généraliste), et doit rester en rapport avec les moyens financiers du territoire. La politique d'accueil, de prospection et de communication doit donc être adaptée.

De plus, il s'agit ici de miser sur une politique de communication territoriale à destination des actifs et des touristes, en lien avec les besoins qui se font jour dans l'orientation n°1.

La politique d'accueil s'appuie sur l'image délivrée pour développer le tourisme, et s'appuie sur le tourisme pour prospecter des nouveaux arrivants, mais aussi sur les activités locales qui différencient le territoire d'un autre. Par ailleurs, tout un chacun doit véhiculer une image positive du territoire, qui doit donner envie de s'arrêter, de séjourner voire de s'installer. Cette image de territoire doit se construire sur la base des atouts du territoire.

Le bassin de consommation de Langres est restreint. Il s'agit aussi d'attirer des clientèles, soit qui ont une « **propension à consommer local** », soit qui sont situées sur les bassins de consommation proches (Dijon). La communication territoriale est dans ce cadre au service des acteurs économiques, dans un objectif d'économie productive et résidentielle.



4. « Favorisons la coopération entre les Communautés de communes »

L'orientation retenue vise à mettre en mouvement le territoire pour **organiser, mutualiser, clarifier les compétences**. Le PETR doit être l'animateur du Projet de territoire et fédérer les acteurs dans un objectif d'intelligence collective en favorisant le « travailler ensemble » avec et entre les communautés de communes. Par ailleurs, cette volonté doit s'accompagner de démarches d'évaluation des politiques publiques menées en continu.

Ce Projet de territoire a été rénové grâce à la volonté de l'Etat et de la Région Grand Est de contractualiser avec les territoires autour de deux axes : la RELANCE et la TRANSITION ECOLOGIQUE.

1.2.2 Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) 2021-2026

La démarche d'élaboration du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE), conduite en 2021, a permis de retravailler le Projet de territoire 2014-2026, de fixer des orientations politiques au sein de chaque intercommunalité et à l'échelle du Pays de Langres, en portant un regard sur le développement durable et la transition écologique.

Les trois axes du PTRTE sont les suivants :

1. Dynamiser l'économie locale

L'objectif du territoire est d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux travailleurs et de favoriser le développement de filières durables, en s'appuyant sur les ressources du territoire. Développer une offre de formation en lien avec les nouveaux enjeux écologiques actuels est mis en avant.

Le développement d'une offre touristique du territoire en s'appuyant sur le Parc national de forêts créé en 2019 et le label « Pays d'art et d'histoire » validé en 2021, vise à se démarquer des autres territoires.

L'autonomie alimentaire sur le territoire est un véritable enjeu grâce au déploiement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et aux actions assurant la pérennité du secteur agricole en favorisant la valorisation des produits du terroir.

2. Renforcer l'attractivité et la cohésion du territoire

L'objectif est de renouveler et de verdir le parc de logement / le bâti sur le territoire.

Les mobilités alternatives sont mises en avant afin de modifier les usages.

La santé reste une orientation forte avec le maintien voire le développement des services publics de proximité et de l'offre de santé.



3. Protéger l'environnement et maîtriser l'énergie

L'objectif fixé est de protéger et valoriser les ressources et le patrimoine naturel du territoire en menant des actions de préservation et de sensibilisation. Dans ce cadre, la gestion de la ressource en eau et sa préservation devient une question centrale, ainsi que la réduction de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Dans la lignée du Projet de territoire 2014-2026, le Pays de Langres souhaite devenir un territoire qui auto-génère de la richesse localement. La ligne politique choisie est axée sur la valorisation économique des atouts locaux, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois **dans une logique de développement durable**. Il s'agit donc de prendre en compte simultanément **l'efficacité économique, l'équité sociale, et la qualité environnementale**.

Pour mener à bien le Projet de territoire du Pays de Langres 2014-2026, revisité dernièrement par le PTRTE, le PETR du Pays de Langres avec ses intercommunalités s'est muni de ressources en ingénierie pour impulser la dynamique choisie par les élus du territoire.

1.2.3 Le Pays de Langres : une échelle cohérente pour impulser une dynamique LEADER

Le Projet de territoire fixe des orientations politiques. Afin de les mettre en œuvre, nombreux programmes / projets s'inscrivent, de fait, à l'échelle du Pays de Langres.

DISPOSITIFS / PROGRAMMES	DATE	PERIMETRE
Coordination des espaces France Services – cadre du schéma territorial des services	Déploiement du réseau depuis 2011 (sous label Relais Services Publics)	PETR du Pays de Langres Compétence : Communautés de communes
Schéma d'aménagement et de développement touristique	2018	PETR du Pays de Langres
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	15/01/2019	PETR du Pays de Langres
Contrat Local de Santé (CLS)	17/12/2019	PETR du Pays de Langres



Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé cadre du Programme National de l'Alimentation	15/03/2021	PETR du Pays de Langres
Labellisation Pays d'Art et d'Histoire	17/09/2021	PETR du Pays de Langres
Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) – France rénov'	15/10/2021	PETR du Pays de Langres
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	25/01/2022	PETR du Pays de Langres PLUi engagé par chaque Communauté de communes
Plan de mobilité simplifié (PdMS)	12/07/2022	PETR du Pays de Langres
Emergence d'un réseau de tiers lieux	En cours	PETR du Pays de Langres
Langres Avenir Entreprises	2021	PETR du Pays de Langres
Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)	2021	PETR du Pays de Langres – Communautés de communes
Petites Villes de Demain Propositions des villes candidates réfléchies à l'échelle du PETR du Pays de Langres	2021/2022	Communauté de Communes du Grand Langres - <u>Ville lauréate</u> : Langres
		Communauté de Communes des Savoir-Faire - <u>Ville lauréate</u> : groupement Chalindrey, Fayl-Billot, Bourbonne-les-Bains
		Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais - <u>Ville lauréate</u> : Le Montsaigeonnais

L'ensemble des dispositifs/programmes existants, positionnés à l'échelle du Pays de Langres, démontrent la cohérence du périmètre du GAL du Pays de Langres ainsi proposé.

Un des enjeux de cette nouvelle programmation est de :

- poursuivre le travail d'ingénierie territoriale à l'échelle du Pays de Langres,
- articuler la stratégie LEADER avec les actuels et futurs dispositifs/programmes territoriaux,
- garantir la cohérence et l'impact du programme LEADER avec le Projet de territoire 2014-2026 grâce à l'animation territoriale effectuée par le PETR du Pays de Langres, relais de la mise en œuvre de la stratégie LEADER.
- accompagner les projets locaux qui ancrent le territoire dans une véritable transition et une conduite du changement.



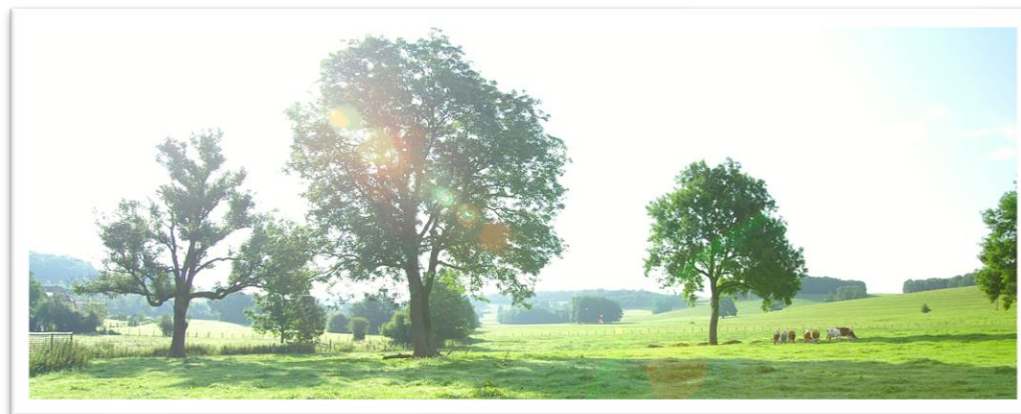
1.2.4 Une ingénierie de développement au service du Pays de Langres

Les compétences du PETR du Pays de Langres ont évolué en fonction des orientations politiques fixées par les élus du PETR du Pays de Langres. Ainsi l'équipe du PETR du Pays de Langres (organigramme en Annexe 3) constitue un pool d'ingénierie de développement local au service du territoire. Des projets structurants s'inscrivant à l'échelle du Pays de Langres ont acquis une assise certaine grâce à l'obtention de fonds européens LEADER.

Citons par exemple :

- la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial – dossier LEADER « Projet Alimentaire Territorial : Développement des circuits alimentaires de proximité en Pays de Langres, en utilisant le moteur de la restauration collective »
- la mise en œuvre du Contrat Local de Santé – dossiers LEADER « Réalisation d'un diagnostic santé en vue de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé » et « Elaboration et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé sur le pays de Langres »,
- l'accompagnement des entreprises locales dans leur difficulté en matière de ressources humaines et la valorisation du territoire du Pays de Langres – dossier LEADER « Mise en place d'une plateforme Ressources humaines des entreprises en pays de Langres »,
- le développement des activités économiques innovantes sur le territoire - Dossier LEADER « Innovation économique en pays de Langres »,
- la mise en place d'un schéma directeur de mobilité – dossier LEADER « Mobilité partagée en pays de langres : des moyens alternatifs pour des déplacements quotidiens ! ».

Dans le cadre de la programmation 2014-2024, les fonds européens LEADER ont permis de faire émerger ou de mettre en œuvre des dynamiques territoriales innovantes à l'échelle du Pays de Langres. Pour ce faire, un des leviers a été l'embauche d'agents de développement local, en charge d'animer le réseau d'acteurs et d'assurer la conduite de projets. Ainsi cinq postes d'agents de développement local du PETR du Pays de Langres ont été soutenus financièrement par les fonds européens LEADER. A ce jour, aucun de ces postes n'est financé par les fonds européens LEADER. Au regard des bénéfiques pour le territoire, les élus du PETR du Pays de Langres assurent la pérennité de ces postes. Cet engagement démontre l'**effet levier** du programme européen LEADER sur le territoire du Pays de Langres.



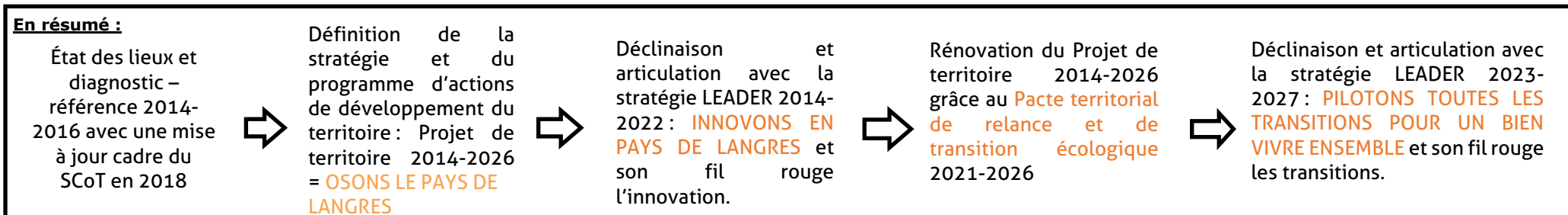
2. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX A L'ÉLABORATION DE LA STRATEGIE LEADER 2023- 2027



*Le festival du Chien à plumes à Villegusien Le Lac
Crédit photo libre de droit*

2. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE LEADER 2023-2027

Le territoire depuis 2014 a connu différents temps de consultation et de concertation des acteurs locaux à la fois pour construire et mettre en œuvre et conduire le Projet de territoire 2014-2026.



S'appuyant sur ce cadre, la stratégie LEADER 2023-2027 du Pays de Langres a été élaborée, quant à elle, grâce à différents temps spécifiques de consultation et de concertation des acteurs locaux (élus et société civile) :

- la consultation des acteurs locaux au processus d'évaluation du programme LEADER 2014-2022,
- la conduite d'une démarche de concertation pour fixer la stratégie LEADER 2023-2027,
- l'apport de témoignages d'experts, un regard extérieur sur la stratégie choisie du Pays de Langres,
- l'amorce d'une construction d'une grille d'évaluation et de sélection des futurs projets à présenter dans le cadre de cette candidature.

Elle s'appuie sur le cadre du Projet de territoire 2014-2026.



2.1. La plus-value du programme européen LEADER 2014-2022 sur le Pays de Langres pour les acteurs locaux

Sur la programmation 2014-2022, la valeur ajoutée du programme européen LEADER pour le Pays de Langres a été évaluée (cf. synthèse de l'évaluation LEADER 2014-2022 en annexe 4). L'effet du programme européen LEADER a été questionné auprès des porteurs de projets et des membres du Comité de programmation.

Les porteurs de projets interrogés perçoivent la plus-value LEADER dans le « renforcement de leur capacité à faire, le soutien à des besoins ou publics non couverts ou encore dans le soutien à des projets innovants voire expérimentaux, créateurs de valeur ajoutée pour le territoire. Ils considèrent que leur projet a ou aura un impact fort, au niveau économique, environnemental et social, mais aussi en termes de notoriété ou d'attractivité, voire de structuration de l'offre de territoire.

Les membres du Comité de programmation interrogés, quant à eux, soulignent que la valeur ajoutée du programme est claire en termes de soutien à une dynamique locale, à la mise en réseau et à l'émergence de projets innovants. Le programme LEADER a agi comme accélérateur des projets.

Aguerri à quatre programmations LEADER, le rapport d'évaluation de la programmation 2014-2022 sur le Pays de Langres a mis en avant la qualité de l'accompagnement technique et financier apporté aux porteurs de projets, son efficacité de la mise en œuvre, l'attractivité du programme ainsi que les résultats et les effets des projets soutenus sur le territoire.

L'articulation avec le Projet de territoire 2014-2026 a été décisive dans ce sens, où l'intervention du programme européen LEADER s'est concentré sur les projets ayant une réelle valeur ajoutée, tout en ancrant la stratégie dans les besoins et les potentiels du territoire.



2.2. La démarche de concertation pour fixer la stratégie LEADER 2023-2027

La démarche de concertation pour fixer la stratégie LEADER 2023-2027 a été conduite à travers trois temps forts de mars à mai 2022.

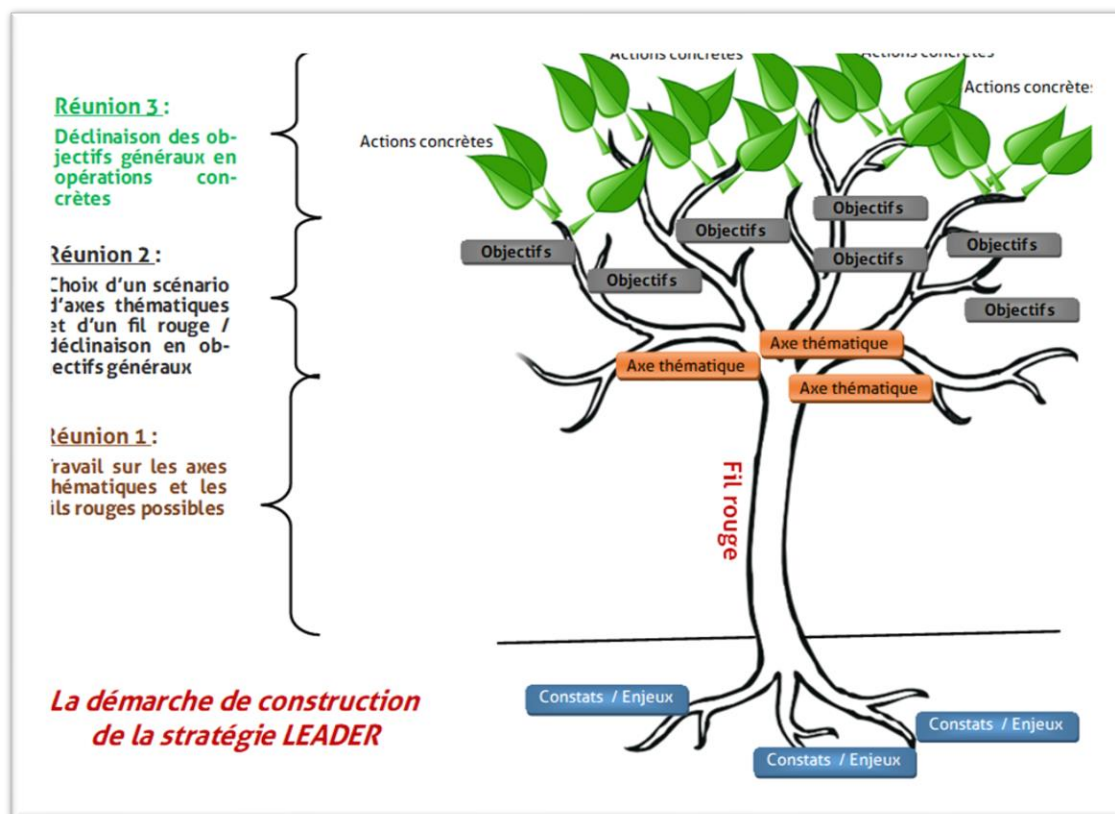
Ont été invités les membres du Comité syndical du PETR du Pays de Langres, du Comité de programmation LEADER 2014-2022 et du Conseil d'administration du Conseil de développement territorial du Pays de Langres. Ont été associés également les parlementaires, la Sous-Préfecture de Langres, la Région Grand Est.

Le résultat attendu à la fin des trois rencontres était de parvenir à la définition d'un nouvel arbre à objectifs fixant la stratégie LEADER 2023-2027.

Ce résultat a été atteint grâce à une méthodologie d'animation de réunion, qui consistait à séquencer le travail du plus général au plus précis :

- Temps fort 1 : travail sur les axes thématiques et les fils rouges possibles,
- Temps fort 2 : choix d'un scénario d'axes thématiques et d'un fil rouge et déclinaison en objectifs généraux,
- Temps fort 3 : déclinaison des objectifs généraux en objectifs opérationnels.

Les compte rendus et émargements se situent en annexe 5.



2.2.1. *Le premier temps fort conduit le 21 mars 2022*

Le résultat attendu de cette réunion était le suivant : la définition d'un fil rouge et quatre axes thématiques pour la future stratégie LEADER.

La démarche de développement local et notamment l'articulation entre Projet de territoire et stratégie LEADER, a été présentée comme clés de compréhension du processus. Les orientations du Projet de territoire 2014-2026 et celles amendées du PTRTE ont été également rappelées. Ensuite l'ensemble des participants se sont séparés en trois groupes de travail. Chaque groupe a répondu à ces questions :

- question 1 : Selon vous, quel est le fil rouge que doit défendre le futur programme LEADER, qui ferait sens pour l'intérêt général
- question 2 : Au regard des problématiques du territoire, quelles thématiques devraient être soutenues par le futur programme LEADER ? (3 thématiques maximum)

A titre d'exemple, voici de façon synthétique le résultat d'un des groupes de travail.



DEFINISSONS UN FIL ROUGE	
Fil rouge proposé	Pilotons ensemble un territoire durable, du vivant et de l'intelligence collective, devenons une référence dans la transition écologique.
DEFINISSONS DES AXES THEMATIQUES	
Axes thématiques proposés	
Axe 1 : Economie circulaire et mobilités intelligentes	
Axe 2 : Equité alimentaire, circuits courts, promotions de nos produits	
Axe 3 : Réseautage intergénérationnel des forces vives de notre territoire	



2.2.2. Le second temps fort conduit le 2 mai 2022

Le résultat attendu de cette réunion était le suivant : le choix d'un scénario d'axes thématiques et d'un fil rouge et la déclinaison en objectifs généraux pour la future stratégie LEADER.

L'appel à projet de la candidature leader 2023-2027 a été présenté. Ensuite une synthèse des résultats de la première réunion a été effectuée. Il s'avère que la question de la transition écologique et plus globalement des transitions a émergé des tablées. Ainsi le Président et le Vice-président du GAL du Pays de Langres ont proposé ce fil rouge : Pilotons toutes les transitions pour améliorer le bien-vivre ensemble. Ce fil rouge a fait consensus ; il a été validé par l'ensemble des participants.

L'ensemble des participants se sont répartis en groupes de travail pour décliner le fil rouge en objectifs généraux. La méthode d'animation était celle du World Café. Le point de départ a été les trois thématiques suivantes :



A titre d'exemple, voici de façon synthétique le résultat d'un des groupes de travail.

Transition écologique				
Bien préserver - Bien gérer les ressources - Bien se déplacer				
A votre avis, quels changements voulez-vous accompagner sur le pays de Langres en matière de transition écologique? (Proposez un changement par ligne)	Pour quelles raisons ce changement vous semble essentiel? (Décrivez les différents objectifs liés au changement souhaité)	Comment agir pour que le changement puisse opérer? (Proposer maximum 3 manières / moyens / outils)	Auprès de qui? (Population cible du changement souhaité)	Exemples ou actions concrets (Citez autant d'exemples que vous le souhaitez)
Transition alimentaire	Préserver les ressources, notamment les ressources en eau Produire une valeur ajoutée locale (production, transformation, livraison) Consommer des produits de qualité, accessibles à tous Lutter contre le gaspillage alimentaire	Un outil: le FAT → Enjeux foncier Transmission → Un réseau de cuisines centrales	Intergénérationnel	Cuisines centrales Magasins de vente directe MIPL (Made In Pays de Langres) Logistique Atelier de transformation Abattoir Kit de poulailler Formation / éducation à la consommation alimentaire Éducation à la cuisine Jardins partagés promotion de maraîchers locaux Conservation

Transition économique

- BIEN entreprendre
- BIEN accueillir
- BIEN travailler

Transition sociale:

- BIEN vieillir
- BIEN grandir
- BIEN s'éduquer

2.2.3. Le troisième temps fort conduit le 31 mai 2022

Le résultat attendu de cette réunion était le suivant : la déclinaison des objectifs généraux en objectifs opérationnels.

Après une présentation des résultats de la réunion précédente proposant l'amorce d'un arbre à objectifs, les participants se sont retrouvés en groupe de travail afin de préciser les intentions, d'amender les propositions.

A partir de cette réunion, des agents du PETR du Pays de Langres, du Parc national de forêts et ceux dédiés au PTRTE et aux dispositifs Petites Villes de Demain ont été associés aux côtés des élus et des acteurs de la société civile.



A titre d'exemple, voici de façon synthétique le résultat d'un des groupes de travail.

Objectif général	Objectifs opérationnels	Actions	Exemples d'opérations
A l'échelle du Pays de Langres, renforcer l'autonomie alimentaire plus vertueuse en matière d'environnement	Créer les conditions d'une rencontre accélérée et généralisée entre offre et demande	Mise en place d'actions facilitatrices d'approvisionnement en produits locaux	Service de livraison pour la restauration collective Service logistique d'approvisionnement en maraichage Aide à l'émergence et à la mise en œuvre de cuisines centrales Groupement d'achats entre habitants
		Mise en place d'actions de transformation des produits bruts	Aide à l'émergence et à la mise en œuvre d'une conserverie, d'un atelier de transformation de légumes ou de fruits, d'une minoterie, etc.
		Mise en place d'actions d'aide à l'organisation des producteurs pour vendre en direct	Aide à l'émergence et à la mise en œuvre d'un magasin de producteurs, d'AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne)
	Favoriser l'autoproduction	Accompagner les particuliers, les privés à cultiver	Jardins partagés
	Consolider l'offre locale de producteurs	Mise en place d'actions d'aide à l'installation de nouveaux agriculteurs / transmission des exploitations agricoles Aide à la diversification	Aide à l'installation de maraichers Aide à la transmission-reprise des exploitations agricoles Aide à l'accès au foncier
		Mise en place d'actions d'aide à la conversion au BIO et à l'obtention de signes officiels de la qualité et de l'origine	Actions de sensibilisation des agriculteurs
Développement des marques locales, de promotion de produits des agriculteurs et transformateurs locaux		Organisation d'un événement collaboratif autour du Made in Pays de Langres ou Esprit Parc, AOP Fromage de Langres, etc.	



2.3. L'apport de témoignages d'experts, un regard extérieur sur la stratégie choisie

Un séminaire a été organisé le 9 septembre 2022 afin à la fois de présenter la stratégie LEADER 2023-2027 défendue et de la confronter à des experts du sujet des transitions dans le but de stabiliser l'ambition défendue dans cette nouvelle candidature.

Cette rencontre, animée par Citoyens et Territoires, avait aussi pour but d'acculturer les participants au passage à l'action dans le champ des transitions grâce aux témoignages des intervenants.

Les intervenants avaient comme fil directeur pour leur intervention ces questions : comment passer d'une stratégie à l'action ? A partir des objectifs de la candidature LEADER 2023 / 2027, comment faire pour faire émerger des projets dans le champ de la transition ? Pour ce faire, comment accompagner les porteurs de projets ?

- Jean François CARON, Maire de Loos en Gohelle, président de la Fabrique des transitions et précurseur en matière de transitions,
- Benoit GUERARD, directeur du Pays Terre de Lorraine, territoire en transition,
- Richard MARCELET, chef de pôle Promotion du Développement Durable à la DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.



3. LA PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE LEADER 2023-2027



*L'art à l'Abbaye d'Auberive
Crédit photo Jean-François Feutriez*

3. LA PRESENTATION DE LA STRATEGIE LEADER 2023-2027

3.1. L'état des lieux et le diagnostic du territoire

Les caractéristiques géographiques du territoire

Une situation géographique favorable, mais s'inscrivant dans un vaste espace rural

Le Pays de Langres est un territoire de frontières, de marge :

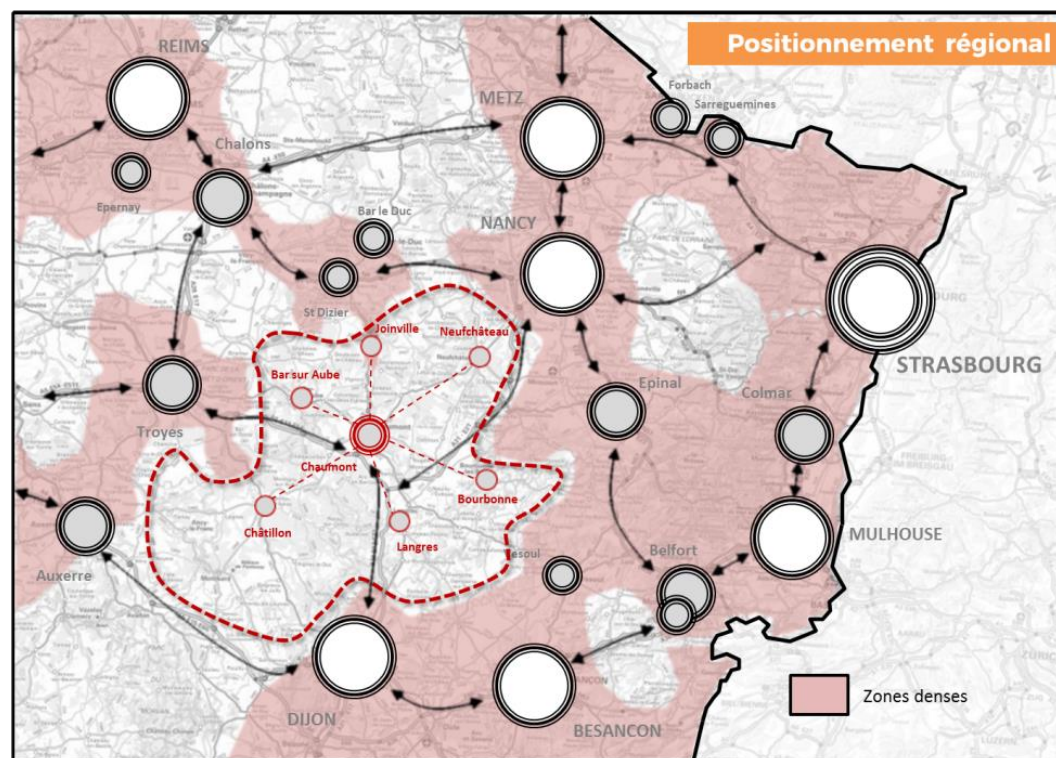
- géologiquement, au sud-est du bassin parisien, lui conférant sa position en tête de trois grands bassins hydrographiques,
- administrativement, au sud-ouest de la Région Grand Est.

Il est aussi territoire de seuil, de passage, entre la Champagne et la Bourgogne, entre l'Europe du nord et la Méditerranée.

Il compose ainsi avec une situation géographique favorable, mais s'inscrivant dans un vaste espace rural hors de la polarisation de grandes d'agglomérations.

Le Pays de Langres est desservi par les grands axes de communication nationaux et se situe au croisement d'un réseau :

- autoroutier : nœud autoroutier A5-A31 entre le Bassin Parisien, la Lorraine, le Nord, la Bourgogne et le Sud de la France (A31 en direction de Dijon/Nancy ; A5 en direction de Paris/Châlons-en-



Champagne/Troyes). Le territoire est irrigué par trois échangeurs (Montigny-le-Roi, Rolampont et Perrogney).

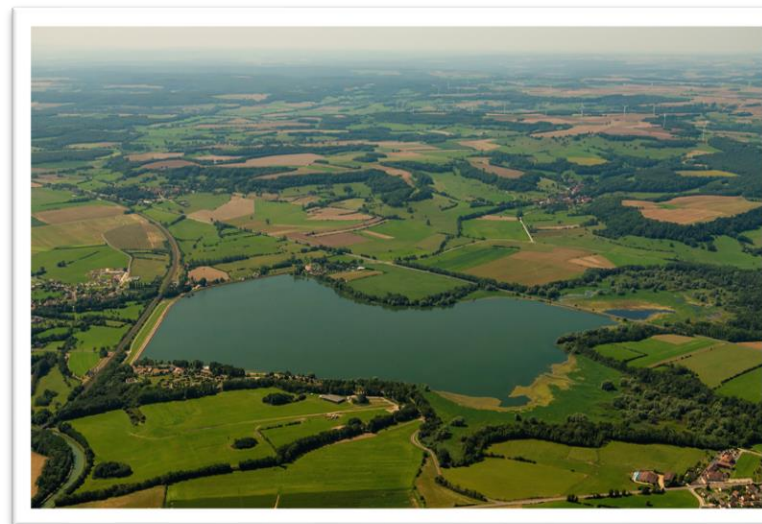
- routier : Langres constitue le point de convergence des axes de communication en direction de Chaumont, Dijon, Gray, Vesoul, Auxerre et Nancy.
- ferroviaire : la présence du réseau ferroviaire est importante avec le croisement de trois axes : Dijon-Reims, Dijon-Metz et Paris-Belfort autour du nœud ferroviaire de Culmont-Chalindrey. La gare de Chalindrey est desservie par la ligne TGV Nancy-Metz/Marseille. La gare de Langres permet un accès direct pour la ville de Dijon (1 heure) et Paris (3 heures).
- fluvial : le canal entre Champagne et Bourgogne traverse le pays de Langres du Nord au Sud et permet de relier deux bassins versants pour constituer un axe d'itinérance touristique.

Le Pays de Langres est un territoire à l'interface entre deux régions : la région Grand Est qui l'intègre, et la région Bourgogne Franche Comté qui le borde au sud. Le territoire s'intègre dans un vaste espace rural entre Sillon Lorrain et région parisienne. Le caractère rural génère des problématiques spécifiques partagées avec plusieurs territoires voisins (reste de la Haute Marne, Vosges, Haute Saône).

De grandes entités géographiques et paysagères, diversifiées et de « qualité »

Le pays de Langres est marqué par cinq grandes entités géographiques :

- le revers du Plateau de Langres à l'Ouest du territoire, est forestier (hêtraie) et très vallonné. Ce vaste ensemble constitue « la petite montagne » d'une altitude de 400 à 500 mètres. Longtemps domaine d'une polyculture et d'un élevage (ovin et bovin) pauvres, « la petite montagne » est devenue un grand champ de cultures céréalières et de prairies artificielles. Les vergers ont supplanté la vigne sur les coteaux ensoleillés.
- la Vingeanne au Sud-ouest, vaste plaine entre plateau de Langres et plateau du Haut-Saônois, est caractérisée par une grande culture céréalière, d'oléagineux et par l'élevage (laitier ou à viande). La forêt est présente principalement sur les coteaux et les buttes. La création du Canal de la Marne à la Saône (désormais Entre Champagne et Bourgogne) débouche sur l'édification du barrage et du lac de la Vingeanne aujourd'hui voué à la baignade, à la voile à la pêche et à une résidence de tourisme.
- Le secteur de Langres, avec une présence moins marquée de la forêt, se caractérise par ses paysages agricoles mixtes (céréales et prairies). La présence de Langres sur son éperon rocheux, entre les vallées de la Marne et de la Bonnelle, caractérise bien ce relief de plateau.
- Le revers du plateau à l'Est (secteur de l'Amance et de l'Apance) se prolonge sur la Haute-Saône au sud-est et sur le massif gréseux de la Vôge vers



Bourbonne-les-Bains. Cette micro région naturelle présente un terrain géologique très varié constitué d'un ensemble de marnes, de grès et d'argiles. Les prairies sont fraîches et humides, favorables à l'agriculture valorisée par l'élevage (lait et viande). C'est une région de forêts de feuillus (hêtraie, chênaie, charmaie). Le réseau hydrographique est dense, lié aux nombreux cours d'eau qui alimentent les rivières de l'Amance et de l'Apance. On y trouve également des écosystèmes complexes, constitués de nombreux habitats primaires associés à divers milieux aquatiques.

- Le Bassigny, plus au Nord, où la Meuse prend naissance, est une vaste plaine ouverte. Les propriétés du sous-sol marquent la vocation agricole de ce territoire. La valorisation de l'espace agricole est représentée en grande majorité par l'élevage de vaches et le reste réparti en diverses cultures céréalières. Le fromage de Langres a pour origine les pâturages de cette région verdoyante.

Un environnement remarquable

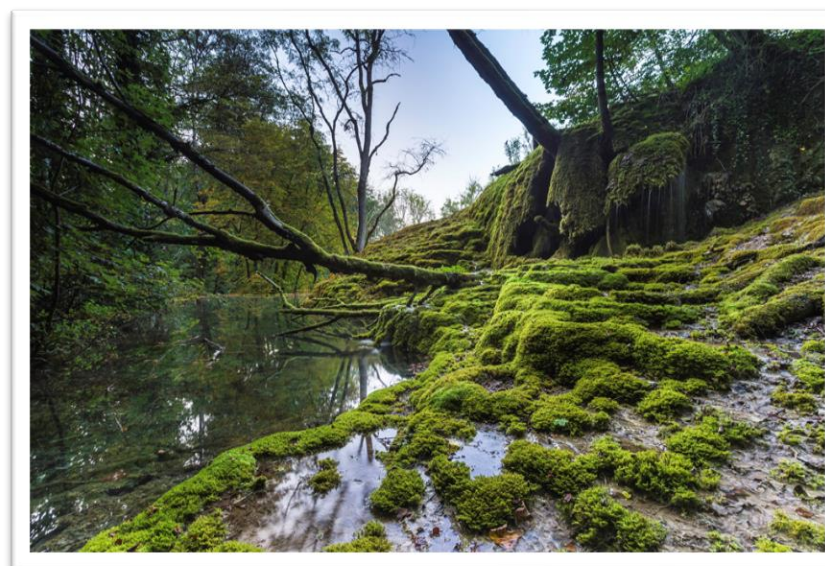
La valeur écologique du Pays de Langres

Le pays de Langres est remarquable par sa valeur écologique. La topographie, le climat, la géologie l'ont doté de milieux naturels et de paysages riches et diversifiés. Le secteur de Langres possède en outre une ressource inestimable qu'est l'eau, omniprésente sur le pays, qui se trouve à la tête de trois bassins versants. Cependant, ces milieux (eau, milieux naturels, paysages) restent fragiles et doivent être identifiés, préservés, voire protégés pour garantir une qualité environnementale. Cet environnement privilégié, au-delà de l'aspect écologique, représente aussi un enjeu économique. Valoriser le territoire permet de le rendre attractif, non seulement au regard du tourisme qui trouve déjà ses bases dans les différents éléments naturels qui composent le pays de Langres, mais aussi vis-à-vis du développement économique, car le cadre de vie, peut représenter un argument favorisant l'établissement de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. Bien que persistent des modifications dans les paysages, des pressions sur les milieux, la situation environnementale reste actuellement bonne sur le territoire. Parallèlement, des expressions sociales récentes, locales, motivant la relocalisation des ressources et une réappropriation du sujet « je suis ce que je mange » appellent de nouvelles dynamiques sur le pays de Langres et donnent des signaux positifs quant à la volonté de préservation de la qualité de l'agriculture locale, de la diversité des paysages et des milieux exploités ou non.

Remarquons que la partie ouest du Pays de Langres est reconnue pour sa richesse écologique depuis la labélisation du Parc national de forêts. La charte du Parc national développe une démarche globale de transition, qui est source d'inspiration et doit être une source de transformation pour l'ensemble du Pays de Langres.

Les points d'attention au niveau de la situation environnementale

- Un territoire faiblement artificialisé à forte dimension naturelle, dont la forêt en est l'emblème (avec 34% de surfaces forestières), générant des enjeux écologiques de préservation et de biodiversité (CGDD, 2018)
- Un territoire forestier constituant une opportunité pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, le développement de la filière bois en circuit de



- proximité (dans la construction, l'aménagement mobilier), le tourisme, ainsi qu'un fort enjeu de préservation des essences face au risque de la monoculture
- Une diversité paysagère et écologique à conserver en lien avec la trame verte et bleue
- Un territoire doté en énergies renouvelables utilisant en particulier l'éolien et le bois-énergie (50% des ménages utilisent le bois énergie)
- Une ressource en eau d'importance au niveau national, car en tête de trois grands bassins hydrographiques : Meuse, Saône-Rhône, Seine-Marne. Un manque d'eau en période estivale (eau potable, eau de baignade) notamment en raison de cette position en tête de bassins et des problématiques de réseaux d'adduction de l'eau potable.
- Un réseau d'assainissement collectif et individuel restant à moderniser dans certaines zones notamment pour éviter les pertes
- Un territoire agricole (57.3% du territoire et 15.4% des emplois) dont le réchauffement climatique (sécheresse, inondations...) fait peser un risque de perte croissant
- Un territoire plus émetteur de GES que d'autres territoires ruraux, notamment du fait de son caractère industriel, agricole et de la forte utilisation de des transports (secteur transport-logistique important) et de la présence du « y » autoroutier qui alourdit le bilan GES du territoire
- Un territoire préservé et peu soumis aux différentes nuisances météorologiques, géologiques, pollutions atmosphériques... mais menacé par le réchauffement climatique qui commence à impacter la biodiversité et la ressource en eau,
- Le territoire compte 8 unités de méthanisation, 1 unité en construction, 1 étude de faisabilité

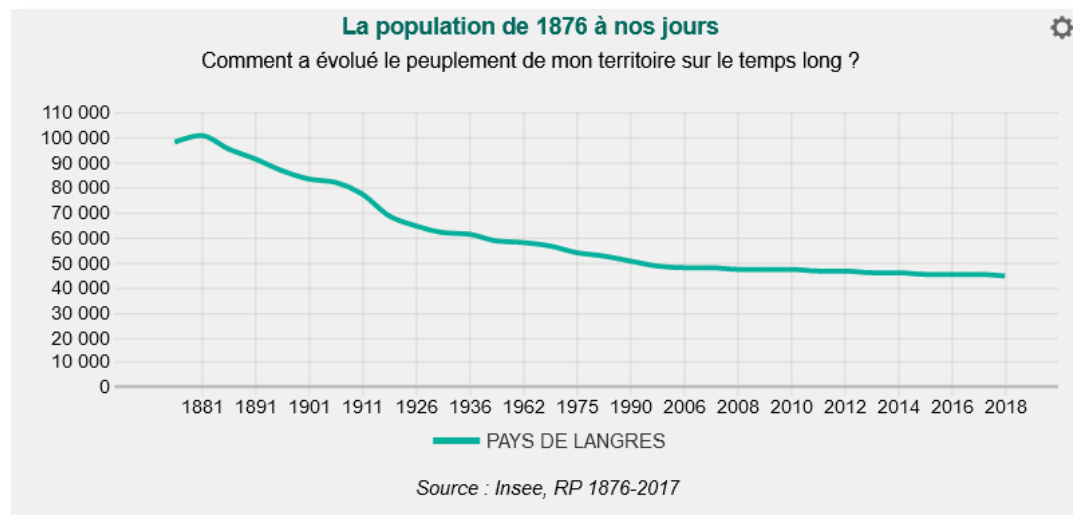
Le contexte démographique

Un territoire de faible densité de population, qui stabilise son déclin démographique

- Un territoire à faible densité et relativement fragile démographiquement
- Un territoire assez peu dynamique à l'échelle régionale, peu polarisé par l'agglomération dijonnaise

Le territoire compte une population de 44 559 habitants en 2018 (19,7 hab. au km²), alors qu'elle était de 56 793 habitants en 1968. Il a perdu de la population de façon constante (presque 20% en moins de 50 ans), dans une dynamique inverse aux tendances régionales.

- Des pôles qui structurent le territoire mais qui sont assez fragiles démographiquement
- Une population particulièrement âgée et vieillissante (30% de la population a plus de 60 ans)
- Une diminution de la taille des ménages qui génère des besoins spécifiques en logements et en services
- Des revenus faibles et répartis de manière inégale (partie est d'un axe Val de Meuse/Fayl-Billot inférieur à 18 000 euros)
- Un revenu médian de 18 750€ inférieur aux moyennes régionales



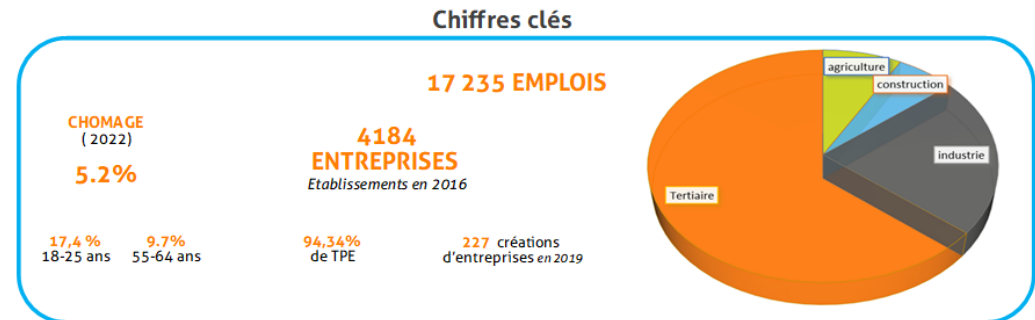
Un territoire qui doit accueillir de nouvelles populations pour ses besoins en emploi

- Une population confrontée à des difficultés d'accès à l'emploi, avec des niveaux de diplômes inférieurs aux moyennes régionales
- Des difficultés d'accès à la formation et de gestion des compétences
- Un taux de chômage faible, entraînant une situation de plein emploi

Une dynamique économique basée sur des ressources et savoir-faire locaux

Un tissu de TPE qui maille le territoire

- Une économie locale diversifiée avec une domination du secteur tertiaire (64%) et une forte présence du secteur industriel (22%), et à moindre échelle du secteur agricole (8%) et de la construction 6%
- Une répartition de l'activité économique concentrée autour de l'agglomération Langres – Saints-Geosmes (40% de l'emploi local) mais avec un tissu de TPE/PME davantage reparté sur le territoire (33% sur les pôles secondaires : Bourbonne, Chalindrey, Val de Meuse, Rolampont, Longeau-Percey, le Montsaigeonnais, Fayl Billot)



Des secteurs d'activités diversifiés, avec une diminution des activités productives

- L'industrie : un secteur de première importance sur le territoire mais connaissant un recul des emplois depuis 2017
- Une forte domination de la plasturgie et la métallurgie avec des entreprises importantes comme Freudenberg et Sulo/Plastic Omnium (secteur représentant 60% de l'emploi industriel)
- Un secteur de la construction à redynamiser en lien avec les besoins du territoire (réhabilitation, rénovation énergétique, création de lits touristiques...)
- Un secteur de l'économie circulaire, générateur d'activité économique, autour du centre de démantèlement de matériels ferroviaires à Chalindrey
- Des secteurs clé pour l'emploi local : services publics, santé et action sociale, transports
- Les activités de transport : un secteur important, principalement d'échelle locale
- Une fonction logistique autoroutière qui commence à se développer
- Un potentiel à long terme pour la logistique multimodale (fret ferré)
- L'économie sociale et solidaire : un secteur qui se développe en lien avec l'économie tertiaire
- Les activités commerciales : des équilibres à affirmer pour répondre aux besoins des habitants

Des productions agricoles de qualité

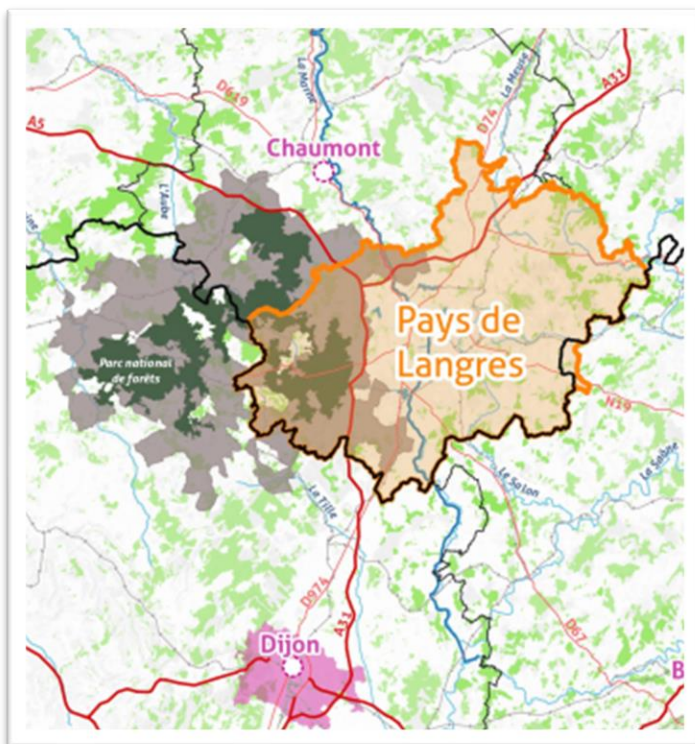
- Un secteur agricole pourvoyeur d'emplois sur le territoire : 8 % dans le Pays de Langres mais en déclin depuis 2007 (-7,1% sur 10 ans)
- Un secteur restant dominé par les circuits longs (élevage, culture céréalière)
- Un développement progressif des productions à plus forte valeur ajoutée, et un raccourcissement des circuits de commercialisation



- Une forte présence de l'agriculture biologique principalement sur la CCAVM avec 28% des surfaces certifiées bio du département et 26% des exploitations ayant des productions animales bio

Une ressource forestière sous exploitée

- Une ressource importante sur le territoire, avec des enjeux de gestion multifonctionnelle
 - Une filière bois assez peu structurée au niveau de la transformation



Un développement touristique basé sur la valorisation de patrimoines d'exception

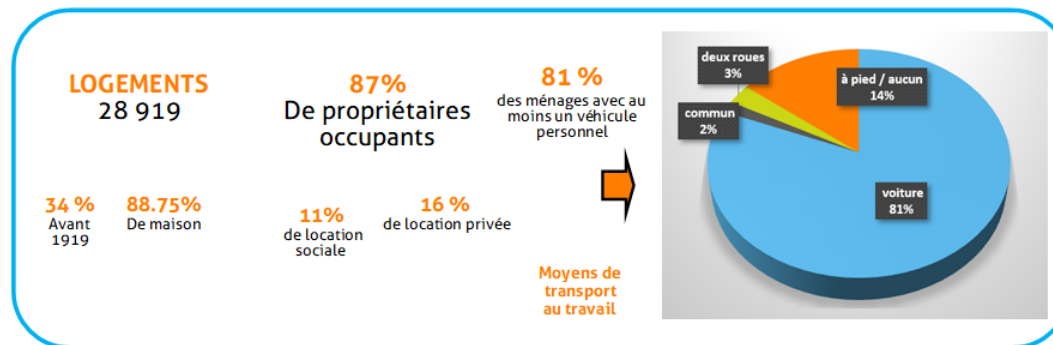
- Un tourisme d'étape avec un flux Nord/Sud et une saisonnalité marquée
- Un territoire à vocation touristique marquée reposant sur un patrimoine culturel et naturel riche principalement situé sur Langres et ses environs
- L'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire en 2021
- Un positionnement touristique en cours de structuration pour permettre de mieux capter les revenus de la clientèle touristique (économie résidentielle)
- Un potentiel écotouristique à développer en lien avec les nombreux espaces naturels et forestiers du territoire notamment du Parc national de forêts
- Une offre d'hébergement qui reste à développer
- Un réseau d'itinéraires pédestres trop étendu avec près de 800 km de circuits de randonnées et peu qualifié et à contrario un potentiel vélo touristique à développer sur des axes structurants s'inscrivant à l'échelle régionale (canal Entre Champagne et Bourgogne et européenne (l'Eurovélo 19 la Meuse à vélo))

Une nécessaire amélioration des conditions d'attractivité

Un parc de logement caractérisé par une offre de bâti ancien à rénover

- Un parc de logements qui augmente, avec une vacance de plus en plus problématique (logement ancien)

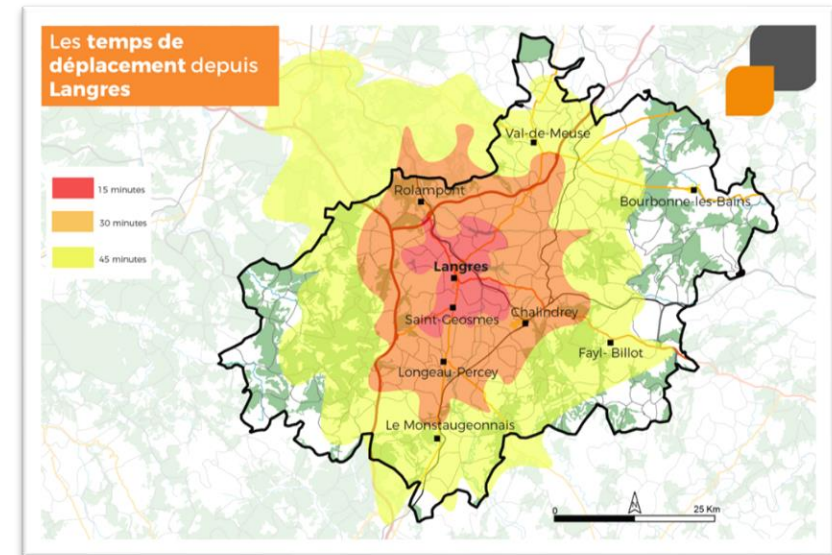
Chiffres clés



- Un taux de résidences principales à 73% et un taux de résidences secondaires important à 14% sur le Pays de Langres (contre 8.2% en France)
- Une faible mobilité résidentielle avec 77.6% des habitants ayant emménagé depuis au moins 5 ans
- Une représentation très forte de la propriété dans les modes d'occupation
- Un parc social concentré sur et autour de la ville de Langres
- Un parc de logements potentiellement indigne important
- Une forte représentation des grands logements, qui questionne au vu de la diminution de la taille des ménages
- Une résidentialisation du territoire, en particulier des petites communes

Une offre de mobilité qui se structure autour de la marque territoriale LINGGO

- Un territoire desservi au niveau ferré avec deux gares ferroviaires (Langres et Chalindrey), mais dont les cadencements ferroviaires ne sont pas adaptés aux déplacements domicile-travail (axe Langres-Chaumont et axe Langres-Dijon)
- L'accès aux commerces et services, un motif de déplacements important pour les inactifs
- Un maillage routier et autoroutier assurant une bonne desserte du territoire
- Des mobilités alternatives peu utilisées, des usages principalement orientés autour des véhicules personnels avec plus de 88 % des ménages disposant d'au moins une voiture
- Une offre de mobilité adaptée au caractère rural du territoire (transport à la demande développé, desserte routière)
- Des temps de déplacements plus courts qu'à l'échelle nationale, mais avec des navetteurs qui effectuent des trajets longs vers les pôles voisins



L'offre de service aux publics à maintenir

- Un territoire peu pourvu en services supérieurs par rapport aux moyennes régionales
- Langres et Bourbonne Les bains, deux pôles de services particulièrement structurants à l'échelle du territoire
- Un réseau solide de polarités locales qui maille le territoire
- Une offre de santé à étoffer en raison du vieillissement et des difficultés de recrutement des professionnels de santé d'une part et des besoins qui vont aller croissant d'autre part
- Le difficile maintien d'une offre hospitalière sur le territoire
- Une offre d'hébergement spécifique aux personnes âgées assez peu développée
- Une organisation des services scolaires mise à mal au regard du contexte de faible densité
- L'aménagement numérique en cours de déploiement



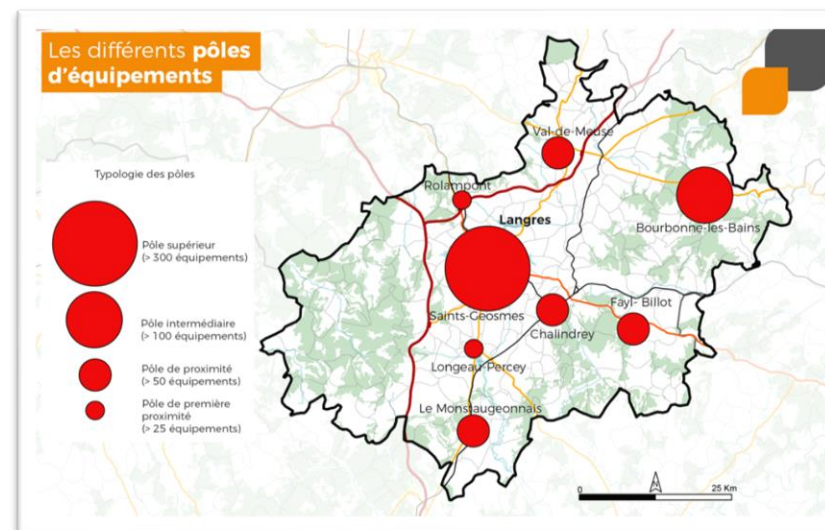
Une offre culturelle et sportive, source de lien social, à pérenniser

- Un tissu associatif important et varié source d'initiatives locales
- Des équipements culturels et sportifs présents sur le territoire, plus ou moins adaptés aux attentes locales
- Une tradition de pratiques amateurs et de bénévolat, mais un essoufflement constaté du bénévolat

Un territoire organisé et porteur d'une dynamique de développement local

Les lois successives, et celles plus récentes NOTRe et MAPTAM ont favorisé une simplification de l'organisation territoriale. Le Pays de Langres, regroupant 168 communes, est organisé, depuis 2017, en trois Communautés de communes : Grand Langres, Savoir-Faire, Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais, renforçant ainsi le rôle des EPCI dans l'action locale. Les élus du territoire ont fait le choix d'une organisation, à l'échelle d'un territoire de projet, sous statut Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Le PETR du Pays de Langres dispose de compétences qui étaient auparavant détenues par quatre anciennes structures : le syndicat mixte d'aménagement touristique (SMATPL), le syndicat mixte d'aménagement économique (SMAEPL), le syndicat des transports (SMTPL) et l'Association du Pays de Langres. A noter que le PETR du Pays de Langres détient la compétence SCoT.

Le Pays de Langres est marqué par une dynamique collective de ses acteurs, élus et représentants de la société civile, exprimant une volonté forte de tirer le territoire vers le haut.



En synthèse : le diagnostic du territoire – situation en 2022 (AFOM)

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique collective construite grâce aux élus et acteurs de la société civile, avec une forte volonté de s'en sortir qui perdure • Tourisme : Le potentiel touristique fondé sur Langres, cité bimillénaire et ville natale de Diderot, sur Bourbonne-les-Bains, cité thermale, sur les lacs du Pays de Langres, et plus globalement sur le patrimoine remarquable reconnu par le label Pays d'Art et d'Histoire depuis 2021 La mise en œuvre d'un schéma de développement et d'aménagement touristique depuis 2018 favorisant l'articulation entre 22 sites majeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie : une densité faible qui diminue / une tendance démographique au vieillissement et à la précarité • Environnement : Des problématiques d'eau (quantité et qualité) et d'assainissement / Peu ou pas de prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets de développement



<p>du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Parc national de forêts : notoriété en croissance, potentiel touristique et économique, conduite de démarche de transition en cours • Une vie culturelle et sportive forte grâce à un tissu associatif dynamique, favorisant le lien social • Une qualité de vie et un environnement reconnu au niveau régional et national / présence du Parc national de forêts, écrin d'un riche patrimoine naturel, culturel et paysager • Economie : Des entreprises pourvoyeuses d'emploi Des dynamiques de mise en réseau des acteurs économiques Le maintien voire le développement des savoir-faire locaux et la valorisation de ressources locales identitaires (vannerie/osiéiculture, travail de la pierre et du métal...) • Un potentiel agricole pour favoriser une alimentation de proximité • Une offre de services présente dans les centralités qui structurent le territoire dans le champ des services : espaces France Services, maison ou pôle de santé, services petite enfance... • La prise de compétence Organisation des mobilités et la validation d'un Plan de mobilité simplifié avec le déploiement en cours de la marque 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logements ancien et énergivore, inadapté au desserrement des ménages • Economie : Le manque d'organisation par filière De petites unités (TPE) ne disposant pas d'ingénierie Une population moins formée qu'en France Le non-retour des jeunes après leurs études • Ressources humaines Des entreprises qui peinent à recruter faute d'un vivier de main d'œuvre Un tissu de petites entreprises peu armé en matière de gestion des ressources humaines • Mobilité : Des mobilités complexes compte tenu de la faible densité Difficile optimisation des outils alternatifs à la voiture individuelle
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des capacités à répondre aux attentes de potentiels nouveaux arrivants : de l'espace disponible, un foncier peu onéreux, un maillage de services, un déploiement en cours vers une meilleure connexion internet et mobile • Tourisme-Accueil de nouveaux habitants Un potentiel touristique basée sur une clientèle de passage et de proximité à capter La création de l'agence d'attractivité à l'échelle de la Haute-Marne La création nouvelle et développement à venir du Parc national de forêts • Polarisation avec la Métropole de Dijon : accès aux services de santé, offre universitaire, pôle d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite du déclin démographique et le vieillissement de la population sans apport d'une nouvelle population active • Une exposition aux évolutions climatiques : inondations, érosion, chaleur, sécheresse... • L'enclavement du territoire : disparition du Pôle de santé (hôpital et clinique) à Langres, pertes de liaisons ferroviaires, absence de polarisation avec une Métropole • La baisse des ressources financières attribuées aux collectivités locales • La crise Ukrainienne et la dépendance aux énergies non renouvelables



3.2. L'identification des enjeux de territoire

Le déclin démographique

La densité de population est faible, et elle diminue. Pour autant, la structuration de la population connaît la même évolution qu'au niveau nationale. Le maintien d'une armature en pôles de services représente une condition fondamentale pour que cette zone rurale de la région Grand Est reste dynamique.

Le territoire a besoin de s'appuyer sur des pôles urbains, afin de faire vivre son tissu d'entreprises, d'accéder à l'offre de formation post bac, d'accéder aux services supérieurs. Le développement de partenariats entre ruralité et urbanité représente un enjeu fort.

Enjeu LEADER :

- Une nécessaire adaptation des conditions d'attractivité pour une meilleure cohésion



Peu de liens avec l'agglomération de Dijon, pôle d'attractivité majeur

Le territoire du pays de Langres présente peu de coopérations avec les territoires voisins, alors que des liens peuvent s'opérer dans son intérêt. L'agglomération de Dijon constitue le bassin de consommation majeur (250 000 habitants) permettant au territoire d'exporter des productions locales. Par ailleurs, les migrations résidentielles, professionnelles et les flux financiers (évasion commerciale notamment) sont les plus importantes avec ce bassin. L'offre foncière du pays de Langres (coûts concurrentiels) est peut-être un vecteur d'attractivité pour des Dijonnais qui souhaitent accéder à la propriété en milieu rural avec un budget adapté.

Une organisation territoriale plus lisible et visible mais en difficulté quant à la captation de fonds publics

Le Pays de Langres représente une image valorisante et cohérente aujourd'hui. Le territoire est structuré en trois Communautés de communes (12 auparavant) qui collaborent ensemble sur des sujets d'échelles de bassin d'emploi à travers le PETR du Pays de Langres (qui a absorbé 4 structures de développement). La collaboration entre élus d'une part, et entre élus et société civile d'autre part est effective dans différents domaines, permettant notamment la mutualisation de moyens (compétences et fonds publics) au service d'un collectif de 44 559 habitants. Le fait d'administrer différemment le territoire permet d'optimiser les fonds publics disponibles. Pour autant, la captation de financements publics est nécessaire pour résoudre les enjeux du territoire.

Enjeu LEADER :

- Des partenariats public-privé à construire



Une dynamique économique effective mais freinée par la difficulté de recrutement d'actifs

Le territoire a fait l'effort d'une structuration pour favoriser l'accompagnement et l'installation des porteurs de projets. Les résultats sont perceptibles. Pour aller plus loin, le maintien et le développement de filières présentes sur le territoire constitue un enjeu important : un enjeu de mise en réseau des entreprises (alliances stratégiques) pour gagner en visibilité et compétitivité à l'échelle régionale, un enjeu d'accès aux

Enjeu LEADER :

- Des alliances stratégiques pour atteindre la taille critique, des capacités novatrices et les compétences nécessaires dans le but de maintenir le tissu économique local
- Faire (re)venir et faire rester des actifs

compétences (difficulté de recrutement, formation des actifs, montée en compétences en management des TPE), le passage d'une culture de l'aménagement



économique à une culture de l'engagement économique (prise de risque, ne plus être dans une position attentiste, promotion de formes entrepreneuriales innovantes).

Une inadéquation entre offre de ressources locales identitaires et une demande en consommation des publics résidentiels

Les ressources locales constituent un support de nombreuses activités économiques, créateurs d'emplois, non délocalisables. Ces enjeux sont récemment pris en compte par le territoire : émergence du réseau Made in Pays de Langres, projet de développement autour de l'osiericulture et de la vannerie, mise en œuvre d'un Projet alimentaire territorial, la valorisation touristique du patrimoine... Pour autant, le développement reste insuffisant tant le potentiel est important.

Par ailleurs, le pays de Langres ne peut pas seulement compter sur son bassin de population car ce bassin de consommation est insuffisamment important. L'enjeu est de capter de la richesse de l'extérieur. Le territoire intéresse différents publics de l'économie résidentielle : touristes, résidents secondaires, navetteurs (ceux qui habitent sur le territoire et qui travaillent en dehors), retraités. Or, l'offre économique du territoire n'est pas assez en adéquation avec les besoins exprimés et les modes de consommation de ces publics.

Enjeu LEADER :

- L'émergence d'activités identitaires, non délocalisables à partir de la valorisation des atouts économiques locaux
- Le développement d'une offre pour manger local et sain et l'achat responsable, dans le but de profiter de son impact économique sur l'agriculture locale
- La préservation des ressources naturelles



Une activité touristique identitaire en lien avec l'offre patrimoniale du territoire en cours de développement

La vocation touristique du Pays de Langres est importante. La stratégie de développement local en cours a permis nombre d'avancées en matière de mise en tourisme et d'articulation des sites majeurs favorisant ainsi le développement des séjours des touristes. L'aménagement des sites et des itinérances remarquables doit se poursuivre. L'amélioration de l'offre d'hébergement est aussi une donnée d'entrée essentielle. Enfin, l'animation est un enjeu important afin de capter et retenir une clientèle touristique désireuse d'expériences insolites à vivre et d'un environnement préservé.

Enjeu LEADER :

- Le développement d'une activité touristique identitaire, originale en lien avec l'offre patrimoniale du territoire pour favoriser le développement des séjours des touristes et donc faire du Pays de Langres, un lieu d'étape incontournable

La difficulté de prospection d'actifs

Le renforcement de la politique d'accueil de nouveaux habitants en direction des actifs pour répondre aux besoins à la fois de main d'œuvre des entreprises locales et de création d'activités économiques sera pris en compte par la nouvelle Agence d'attractivité de Haute-Marne. Faire (re)venir et faire rester est une question importante pour le territoire.

Enjeu LEADER :

- Faire (re)venir et faire rester des actifs



Les conditions d'attractivité à réunir

Les **mobilités** sont complexes compte tenu de la faible densité, et l'optimisation des outils alternatifs à la voiture individuelle représente une question difficile. Plusieurs problématiques se posent : une offre de transports en commun peu compétitives (ferroviaires, bus urbains de Langres et Saints-Geosmes), le difficile report modal pour l'accès à l'emploi vers Chaumont et Dijon pour les actifs, l'isolement des personnes et la difficulté d'accès aux services.

Malgré le contexte de déprise démographique, le nombre de ménages continue de croître. La déprise des centre-ville et centre bourgs perdurent. Plusieurs enjeux d'**habitat** sont à prendre en compte : la reconquête des centralités afin de réduire la vacance du bâti ancien, la diversification dans la typologie des logements proposés (locatifs, prix abordables, adaptés aux personnes âgées), une offre d'habitat en accord avec les attentes de potentiels candidats à l'installation.



Le **vieillessement de la population** pose des questions d'élargissement et de diversification d'une offre en habitat pour les personnes âgées et du renforcement du lien intergénérationnel. La **jeunesse** est une question importante au regard de la précarité des jeunes résidant sur le territoire et du non-retour de ceux qui sont partis effectuer leurs études à l'extérieur.

Le secteur de la **santé** est primordial sur un territoire où la population âgée est de plus en plus importante. La question de la démographie médicale est déterminante (maintien de l'hôpital, maintien d'une médecine de ville).

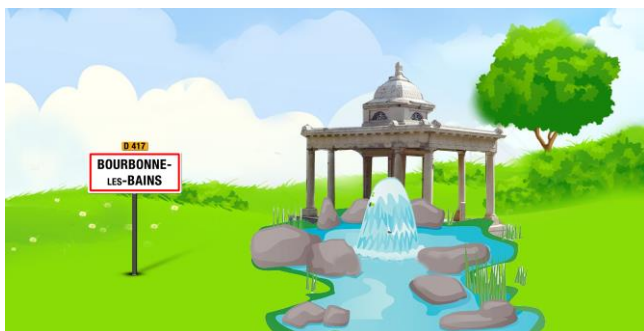
Le maintien des **services scolaires** est mis à mal dans un territoire en déclin démographique. La question de l'accessibilité aux services scolaires est un sujet complexe, les enfants devant faire des temps de trajet de plus en plus importants.

La pérennisation des **acteurs culturels et sportifs** se joue à travers de nouvelles coopérations entre acteurs associatifs et collectivités locales. Le soutien à la création, à l'apprentissage, à la diffusion constitue un enjeu d'attractivité pour de nouvelles populations. C'est aussi un moteur de fierté d'appartenir au territoire et de créer du lien social entre habitants et nouveaux habitants.

Enjeu LEADER :

- Le développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle
- La réduction des consommations énergétiques des habitations et une adaptation des logements aux besoins et aux âges de la vie pour un mieux vivre
- Le lien intergénérationnel et la prise en compte des attentes des jeunes locaux pour favoriser le vivre ensemble
- La prévention santé pour le bien être des habitants
- La pérennisation des acteurs culturels et sportifs, porteurs de dynamisme et de bien-être pour les habitants, au risque de perdre un atout majeur pour le territoire





Un environnement remarquable à préserver et à valoriser

Le territoire bien préservé, présente une valeur environnementale au niveau régional et national. Il s'agit de valoriser ces spécificités, tout en intégrant les besoins de développement du territoire (l'optimisation de l'offre foncière d'activité par rapport aux besoins des entreprises, la question de la qualité paysagère des espaces à vocation économique et résidentielle).

Enjeu LEADER :

- La préservation de l'identité paysagère et un cadre de vie de qualité
- La préservation des ressources naturelles, pour satisfaire les besoins fondamentaux des habitants
- La maîtrise de l'énergie

La préservation de la diversité des milieux naturels (prairies notamment) et de la qualité de l'eau et des milieux constitue un enjeu de conservation de l'identité écologique et paysagère ainsi que du maintien d'un cadre de qualité. L'agriculture doit être garante de la conservation des paysages du territoire.

Les questions énergétiques se posent d'autant plus aujourd'hui au regard du contexte international : enjeu de réduction des consommations énergétiques et réduction des rejets de GES, enjeu de mobilisation de sources d'énergies alternatives aux énergies non renouvelables dans le respect de l'identité paysagère locale, acceptation par les populations des nouveaux modes de production énergétique locaux non délocalisables.

3.3. La stratégie LEADER 2023-2027

3.3.1. La plus-value du programme LEADER 2014-2022 au Projet de territoire 2014-2026



L'évaluation du programme LEADER 2014-2022 a permis de mettre en exergue la plus-value du programme LEADER 2014-2022 à la mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2026. Sur la base de plusieurs critères, voici les principales conclusions à mettre en avant :

- LEADER 2014-2022 du Pays de Langres : sa pertinence au regard des besoins identifiés par le territoire

Le programme LEADER a permis de :

- Soutenir le développement et la structuration d'une offre touristique identitaire innovante et de qualité : citons par exemple la mise en œuvre du plan d'interprétation du patrimoine articulant les sites touristiques majeurs du territoire et la labellisation Pays d'art et d'histoire du territoire...
- Dynamiser le potentiel endogène local par une approche partenariale et ascendante : citons par exemple la mise en place d'une animation économique favorisant l'accompagnement de projets innovants et des entreprises locales sur les questions de ressources humaines...
- Poursuivre et renforcer le déploiement des services pour une offre performante et adaptée aux besoins : citons par exemple la structuration



de l'offre locale de mobilité autour de la marque territoriale LINGGO, l'accompagnement des acteurs locaux dans le maintien de services de santé...

- Enrichir et mutualiser les expériences et savoir-faire par la coopération : cet axe a finalement peu abouti à des coopérations entre territoires, freiné par la crise sanitaire de la COVID 19
 - LEADER 2014-2022 du Pays de Langres : sa cohérence au regard de son articulation par le cadre du Projet de territoire 2014-2026
 - LEADER 2014-2022 du Pays de Langres : son efficacité et son efficacité : l'articulation forte entre la stratégie LEADER 2014-2022 et le Projet de territoire 2014-2026 est là encore considérée par les acteurs interrogés comme un facteur de succès pour le programme. Les projets ont contribué dans l'ensemble assez fortement aux objectifs du territoire, et à renforcer sa visibilité et son attractivité
 - LEADER 2014-2022 du Pays de Langres : l'accompagnement des porteurs de projets sous l'angle de l'innovation, fil rouge du programme LEADER 2014-2022 a été respecté et a amélioré la qualité des projets travaillés
 - la plus-value LEADER 2014-2022 du Pays de Langres pour le territoire : la valeur ajoutée de LEADER pour le Pays de Langres est claire : accompagnement de la dynamique locale, mise en réseau favorisant coopération et mutualisation, qualité des projets accompagnés sous l'angle de l'innovation.



3.3.2. LEADER 2023-2027 : une nouvelle priorité ciblée pour poursuivre la mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2026

Cf. : logigramme situé en annexe 6

Les élus locaux conduisent la mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2026, amendé grâce au travail d'élaboration du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique mené en 2021

Le programme LEADER 2023-2027 constitue l'opportunité d'apporter **une plus-value réelle au Projet de territoire**, dans la continuité du programme LEADER 2014-2022. En effet, le fil conducteur pour la programmation 2023-2027 constituera l'effet levier de toute la démarche envisagée. Le montage de la stratégie LEADER 2023-2027 a donc été l'occasion de marquer un temps d'arrêt à l'analyse des résultats de la mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2026 et de définir un nouvel axe de travail fédérateur, permettant de poursuivre sa mise en œuvre.

Les acteurs locaux portent, depuis sa validation en 2016, le Projet de territoire 2014-2026 : **Osons le Pays de Langres : innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie.**

En 2022, le Pays de Langres reste un territoire de faible densité, en déclin démographique (même si la baisse est ralentie) et vieillissant. Ses caractéristiques démographiques mettent à mal le développement d'activités économiques et le maintien de services à la population. En conséquence, les inégalités territoriales s'accroissent sur un territoire vaste de 2 276km².



Pour autant, depuis 2014, les élus locaux en collaboration avec la société civile ont fait émerger des projets territoriaux, stratégiques et structurants, pour créer les conditions d'attractivité du territoire dans différents domaines : le tourisme (stratégie d'aménagement et de développement touristique « Langres et son pays »), l'économie (Langres avenir entreprises), l'alimentation (Projet alimentaire territorial), la santé (Contrat local de santé), la mobilité (Offre de services LINGGO), etc. Ces démarches de développement local ont permis la mise en réseau des acteurs locaux, l'émergence de dynamique locale favorisant des initiatives variées portées par des entreprises, des associations... Le programme LEADER 2014-2022 y a contribué en soutenant la dimension « INNOVATION » dans l'élaboration des projets. Pour un « petit » territoire comme le Pays de Langres, la question des moyens se posent et la nécessité d'innover s'impose, favorisant ainsi coopérations et mutualisations. Le sentiment de fierté vis-à-vis du PAYS DE LANGRES s'est accru. Ses atouts sont mieux reconnus. L'ENVIE de faire, d'entreprendre en est une conséquence.

En 2022, le constat des acteurs locaux est le peu de prise en compte de la dimension DURABLE, souhaitée du Projet de territoire 2014-2026, dans les projets locaux. Des outils nouveaux d'aménagement de l'espace ou de réhabilitation de l'habitat, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale, le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique, sont portés par les collectivités locales. Cette amorce est insuffisante selon les acteurs locaux. La nécessité de prise en compte des enjeux écologiques par les élus et la société civile est unanime. La situation actuelle d'urgences et de crise écologique, de plus en plus visible même sur le territoire, y oblige.



Voici ci-dessus en synthèse les résultats des ateliers de travail qui mettent en avant les items abordés lors de la première réunion de concertation.

De ces contributions, le comité de concertation a souhaité aborder l'avenir du territoire, sous l'angle des TRANSITIONS, dans le but de permettre à la population du Pays de Langres :

- BIEN manger, BIEN se déplacer, BIEN Préserver et gérer les ressources,
- BIEN entreprendre, BIEN accueillir, BIEN travailler,
- BIEN vieillir, BIEN grandir, BIEN s'éduquer.

Les acteurs locaux font le constat d'un indispensable BIEN VIVRE des habitants comme d'un objectif à atteindre. La situation actuelle ne permettrait pas à tout un chacun de bien vivre en Pays de Langres, si tel est l'objectif à atteindre. En effet, les caractéristiques du territoire mettent en avant des inégalités territoriales et sociales. Une partie de la population ne réunirait pas les conditions pour bien vivre sur le territoire. Sans contester ce diagnostic, ce constat traduirait aussi une part de manque de confiance au territoire, qui noircirait le champ des possibles.

A travers la question du BIEN VIVRE, les acteurs locaux remettent l'habitant et son quotidien au centre. Ce pas de côté réinterroge sur nos façons de consommer, de manger, de produire, de se déplacer, d'habiter, de se soigner, d'éduquer les enfants, de travailler, de s'épanouir, d'aménager les espaces de vie... dans le Pays de Langres et du désir d'un autre modèle pour atteindre l'objectif visé du BIEN VIVRE ensemble.



Pour y parvenir, le chemin proposé est l'appropriation du sujet des **TRANSITIONS** dans la réflexion et l'action pour un territoire plus durable. Questionner sous l'angle des transitions, processus de transformation, amène à réfléchir à un changement de modèle, de postures et d'imaginaires.

Cela pose un regard critique sur un mode de développement qui, trop souvent, porte atteinte à l'environnement et crée des inégalités sociales. Le développement durable est issu de cette idée, qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire compte tenu de nouvelles priorités. Ses finalités à prendre ainsi en compte dans les projets locaux sont, à savoir :

- **Respecter l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des habitants, préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie, lutter contre le réchauffement climatique,
- **Assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement des habitants, la cohésion sociale et la solidarité entre générations,
- **Viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante, écologiquement et socialement responsable.

Grâce au travail de concertation mené pour l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027, le thème des **TRANSITIONS** s'est imposé comme priorité ciblée.

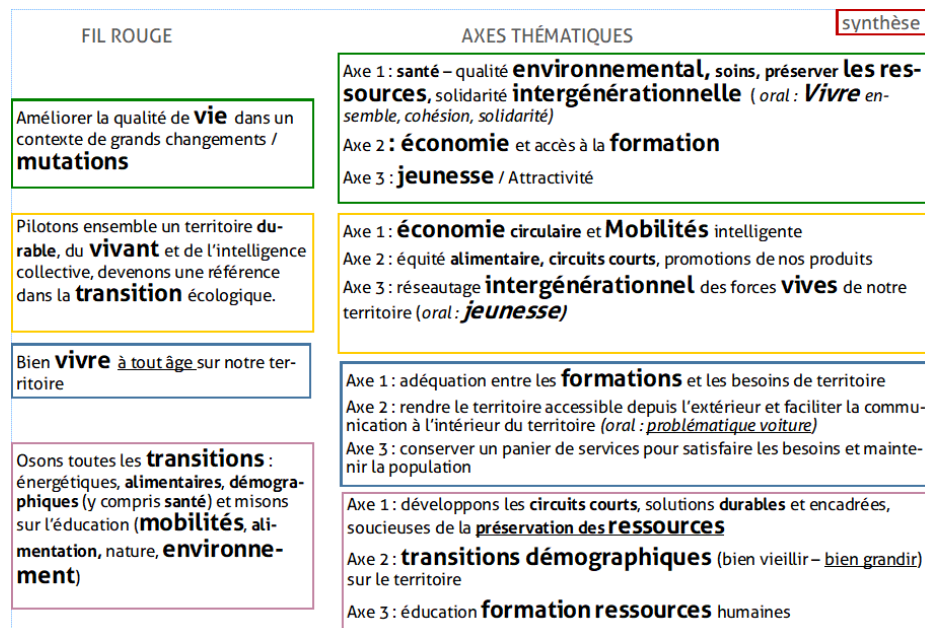
Le comité de concertation a ainsi acté de la stratégie LEADER 2023-2027 à défendre pour poursuivre la mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2026 Osons Le Pays de Langres : innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie :

Pilotons toutes les transitions pour améliorer le bien-vivre ensemble

- **pilotons** : importance de ne pas subir les changements, d'être acteurs de la stratégie à conduire,
- **toutes les transitions**, qu'ils s'agissent de transition écologique, économique ou sociale,
- pour améliorer le bien vivre : les réunions de concertation mettent en avant l'importance d'être bien ensemble, de préserver et d'améliorer la qualité de vie de notre territoire,
- **ensemble** : cette stratégie s'adresse à tous les habitants, des plus jeunes au plus anciens dans un objectif de vivre ensemble..

Le concept de transitions amène à une autre manière de conduire le développement local, en partant de ces postulats :

- construire **une vision partagée du territoire** pour et par les habitants, permet de créer l'envie, d'adhérer au projet,



- créer de la **confiance**, permet d'entreprendre,
- créer du **lien**, permet d'améliorer le vivre ensemble,
- penser **un nouvel imaginaire du développement** qu'il soit durable dans le temps, c'est ce qui permet d'expérimenter des actions responsables.

Pour ce faire, il s'agit de conduire le changement en :

- installant une culture de la participation des habitants : participation citoyenne, faire des habitants acteurs
- mettant en **récit** le territoire : identité du territoire, questionner les habitants sur d'où je viens, comment je vis sur ce territoire, vers quoi je dois aller demain ; ce qui doit amener à comprendre les résistances au changement)
- en passant en **mode projet** (ce qui suppose le droit à l'expérimentation et le droit à l'erreur) et en ayant une **approche systémique** (équilibre entre économie, social et environnemental),
- comptant sur **l'engagement de leaders coopératifs** : l'engagement d'hommes et de femmes pour être acteur de cette démarche de transition,
- s'intéressant à l'ensemble de **l'écosystème d'acteurs** : société civile, acteurs économiques, Etat, acteurs territoriaux, agents, etc.

Les transitions comme passage à l'action

Ces conditions réunies, les transitions sont permises grâce à l'envie de tout un chacun et non à la norme et à la contrainte. C'est une invitation à la fois à rêver le territoire du Pays de Langres et à mener des actions concrètes qui serviront de preuves que la transformation est possible, que le bien vivre est un objectif atteignable.

En effet, la stratégie LEADER proposée vise comme impact l'émergence d'une constellation d'actions citoyennes et/ou publiques, à l'échelle locale, qui place la vie quotidienne au premier plan, en accord avec des valeurs de solidarité, d'inclusion et d'humanisme, de sobriété et de proximité, de justice sociale et environnementale, de partage équitable du pouvoir et de démocratie directe. Ces innovations, souvent de l'ordre de l'expérimentation, testent des alternatives adaptées au contexte local et, pour certaines, cherchent à essaimer pour avoir un effet transformateur.

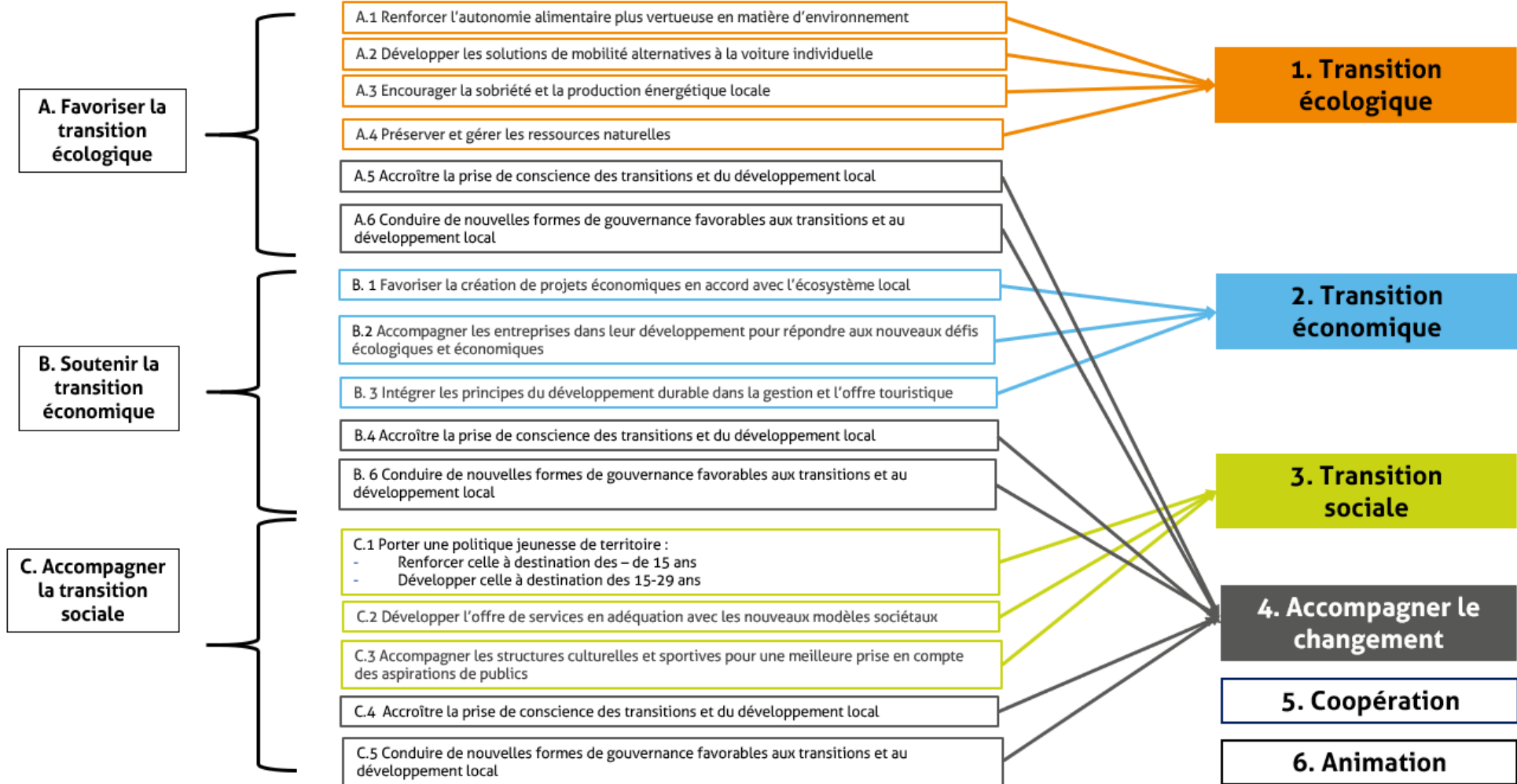


3.3.3. La présentation de la stratégie LEADER 2023-2027 du GAL du Pays de Langres

Axes stratégiques

Objectifs généraux

Fiches Actions



La stratégie LEADER 2023-2027 du Pays de Langres est organisée autour de trois axes stratégiques et d'un axe transversal.

Les axes stratégiques se déclinent ainsi :

- Favoriser la transition écologique,
- Soutenir la transition économique,
- Accompagner la transition sociale,

L'axe transversal se dénomme ainsi : **Accompagner le changement.**

Axe 1 : Fiche action 1 : favoriser la transition écologique

Le Pays de Langres se fixe comme ambition de : être un territoire accueillant grâce à sa qualité environnementale et satisfaire les besoins fondamentaux des habitants grâce à une gestion respectueuse des ressources naturelles.

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : l'accompagnement au renforcement de l'autonomie alimentaire, au développement de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, à la sobriété et à la production énergétique locale, à la préservation et à la gestion des ressources naturelles.

Valeurs cibles :

- Nombre d'actions facilitatrices d'approvisionnement et de consommation en produits locaux, nombre d'agriculteurs inscrit dans une démarche qualité et d'approvisionnement en produits locaux
- Nombre d'actions facilitatrices de mobilité alternative à la voiture individuelle et nombre d'usagers bénéficiant de l'offre de mobilité LINGGO
- Nombre d'actions favorisant la sobriété et la production énergétique locale
- Nombre d'actions favorisant la préservation et la gestion des ressources naturelles

Axe 2 : Fiche action 2 : soutenir la transition économique

Le Pays de Langres se fixe comme ambition de : créer de la richesse grâce à ses atouts locaux et grâce à la captation de nouveaux revenus.

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : la valorisation des ressources économiques locales : les ressources identitaires, les ressources humaines (entrepreneurs et actifs), les ressources patrimoniales.

Valeurs cibles :

- Nombre d'actions favorisant l'émergence de projets collectifs économiques et la structuration de filières, nombre d'entreprises concernées
- Nombre d'actions favorisant la prise en compte des défis écologiques et économiques par les entreprises, nombre d'entreprises concernées
- Part de gestion « éco-responsables » des sites touristiques, nombre d'opérateurs du tourisme développant des pratiques de développement durable



Axe 3 : Fiche action 3 : accompagner la transition sociale

Le Pays de Langres se fixe comme ambition de : être un territoire de services grâce une optimisation des moyens tout en répondant aux besoins sociaux des habitants.

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : le soutien à la mise en place de solutions nouvelles, en adéquation avec les aspirations des habitants, dans le champ des services aux publics : en direction de la jeunesse, en matière de santé, habitat et parentalité, ainsi que dans les domaines de la culture et du sport.

Valeurs cibles :

- Mise en place d'une politique jeunesse reconnue, nombre d'actions favorisant l'insertion, l'engagement et l'intégration des jeunes sur le territoire,
- Nombre d'actions collectives mises en place en matière de prévention-santé, d'habitat et d'accompagnement à la parentalité, nombre d'usagers concernés
- Nombre d'initiatives permettant la participation de personnes empêchées à un sport ou à une pratique culturelle ou de loisirs,
- Nombre d'évènements de développement durable ou intégrant les principes du développement durable et de soutien à la mise en place d'évènements structurants et écoresponsables d'envergure dans le domaine du sport et de la culture

Axe transversal : Fiche action 4 : accompagner le changement

Le Pays de Langres se fixe comme ambition de : être un territoire en transitions respectant l'équilibre entre efficience économique, équité sociale et respect de l'environnement.

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : la transformation des façons de conduire un projet, intégrant les principes des transitions : par le biais de l'éducation et la mise en place de nouvelles formes locales de gouvernance.

Valeurs cibles :

- Nombre actions de sensibilisation à l'environnement et à la citoyenneté, nombre de participants
- Nombre d'accompagnement à l'émergence de structures collectives et d'initiatives de développement local

Axe Coopération : Fiche action 5 : S'élever grâce à la coopération interterritoriale

Le Pays de Langres se fixe comme ambition de : être un territoire en transitions, dynamique nouvelle, qui oblige à des coopérations avec des territoires de proximité ou inscrits dans des démarches de transition, pour échanger sur des expériences et des idées nouvelles.

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : des actions de proximité pour tisser des liens avec des territoires voisins correspondant aux flux de population et intérêts communs.

Valeurs cibles :

- Nombre de projets de coopération menés, nombre et type de partenariats tissés



AXE COOPÉRATION : DÉTAIL DES ACTIONS PRÉVUES EN DEHORS DU PAYS DE LANGRES

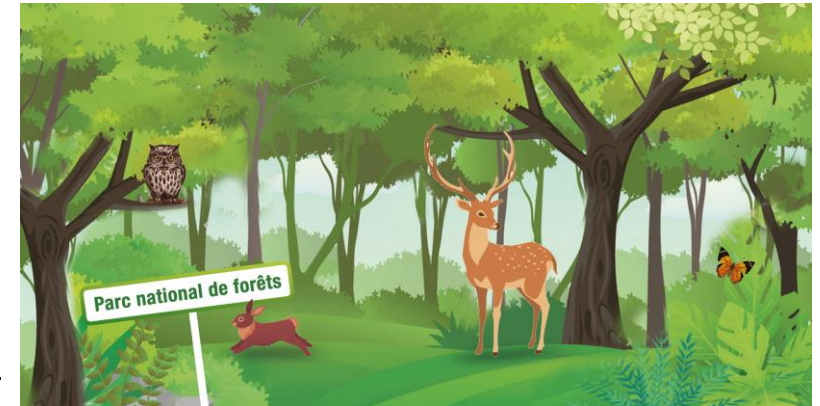
Au vu des orientations du Projet de territoire 2014-2026, la priorité en matière de coopération interterritoriale est la suivante :

- la coopération avec les GAL du nord Côte d'Or, situés en région Bourgogne-Franche-Comté sur une thématique choisie qui est la **connexion du Pays de Langres avec le bassin d'emplois et de services Dijon-Selongey-Is sur Tille (mobilité, santé...)**,
- la coopération avec les GAL lorrains situés en région Grand Est autour de la **valorisation des ressources naturelles**,
- la coopération avec les GAL situés sur le périmètre du Parc national de forêts autour des questions de **valorisation des ressources locales, supports d'activités économique, de développement touristique dans un cadre naturel à préserver et de mobilités douces à créer en liaison avec Langres**. Le Parc national de forêts doit être considéré comme un outil de mise en œuvre des transitions.

Le GAL du Pays de Langres sera également attentif à toutes opportunités de coopération interterritoriales dont les objectifs sont en accord avec la stratégie LEADER 2023-2027.

Plusieurs pistes de coopération interterritoriales sont d'ores et déjà évoquées :

- cadre du réseau régional Grand Est sur le thème de **l'économie circulaire** (réunion le 13 septembre 2022),
- **structuration d'une filière bois** : contacts avec le GAL Othe Armance et le GAL Parc naturel régional de la Forêt d'Orient,
- participation à la **communauté apprenante des territoires en transition**,
- réflexion sur les **synergies possibles avec les stratégies des autres GAL de Haute-Marne** (réunion le 13 septembre 2022).



Axe Animation : Fiche action 6 : mettre en œuvre l'approche LEADER pour garantir la réussite du programme

La mise en œuvre de la stratégie de développement et l'animation du GAL suppose des moyens humains (coordination et gestion) pour favoriser l'émergence de projets en lien avec la stratégie proposée, des moyens pour communiquer, suivre et évaluer les résultats.

Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER proposée mise sur : une équipe d'ingénierie de projet.



4. LE PLAN D' ACTIONS DE LA STRATÉGIE LEADER 2023-2027



*Référence au livret d'accueil des nouveaux habitants
« Nous vous attendons en Pays de Langres » financé
par les fonds LEADER 2014-2022
Crédit photo libre de droit*

4. LE PLAN D' ACTIONS DE LA STRATEGIE LEADER 2023-2027

4.1. La présentation des fiches actions

La présentation des fiches actions complètes est en annexe 7.

LEADER 2023 – 2027		Pays de Langres	
N° et libellé de la fiche-action		FICHE ACTION 1 : TRANSITION ECOLOGIQUE	
1.CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA STRATEGIE			
Objectif général	Objectifs opérationnels		
A l'échelle du Pays de Langres, renforcer l'autonomie alimentaire plus vertueuse en matière d'environnement	Créer les conditions d'une rencontre accélérée et généralisée entre offre et demande		
	Favoriser l'autoproduction		
	Consolider l'offre locale de producteurs		
Développer les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle	Développer des solutions de mobilités actives, partagées, solidaires		
	Développer des solutions de mobilités collectives		
Encourager la sobriété et la production énergétique locale	Réduire la consommation énergétique de l'habitat, des bâtiments publics, des locaux d'activités		
	Développer la production d'énergies renouvelables (bois, photovoltaïque, solaire, éolienne, géothermie...) sans atteinte au patrimoine écologique et en favorisant l'autonomie		
Préserver et gérer les ressources naturelles	Préserver la biodiversité		
	Préserver la ressource en eau		



Effets attendus :

- Emergence de projets de transition écologique favorisant l'autonomie alimentaire, des solutions nouvelles en matière de mobilité, de maîtrise de l'énergie et de protection et de gestion des ressources naturelles
- Sentiment accru du bien vivre sur le Pays de Langres : bien manger, bien se déplacer, bien préserver et gérer les ressources naturelles

Valeurs cibles

- Nombre d'actions facilitatrices d'approvisionnement et de consommation en produits locaux, nombre d'agriculteurs inscrit dans une démarche qualité et d'approvisionnement en produits locaux
- Nombre d'actions facilitatrices de mobilité alternative à la voiture individuelle et nombre d'utilisateurs bénéficiant de l'offre de mobilité LINGGO
- Nombre d'actions favorisant la sobriété et la production énergétique locale
- Nombre d'actions favorisant la préservation et la gestion des ressources naturelles

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

2.1. Renforcer l'autonomie alimentaire plus vertueuse en matière d'environnement

Mise en place d'actions :

- facilitant l'approvisionnement en produits locaux
- de transformation des produits bruts, produits localement majoritairement
- d'aide à l'organisation des producteurs pour vendre en direct
- pour accompagner les particuliers, les privés à produire et à conserver leur alimentation
- d'aide à l'installation de nouveaux agriculteurs / à la transmission des exploitations agricoles
- d'aide à la diversification agricole
- d'aide à la conversion au BIO et à l'obtention ou au maintien de signes officiels de la qualité et de l'origine
- de développement des marques locales, de promotion de produits des agriculteurs et transformateurs locaux

2.2. Développer les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle

Mise en place d'actions :

- pour créer un écosystème favorable à la pratique du vélo et de la marche
- d'expérimentation en faveur du covoiturage et de l'autopartage
- pour développer une offre de mobilité favorisant l'insertion professionnelle des actifs
- d'aides à l'émergence et à la mise en œuvre de projets dans les champs des transports publics, de l'intermodalité et du ferroviaire

2.3. Encourager la sobriété et la production énergétique locale

- Mise en place d'actions d'accompagnement, de conseil à destination des particuliers, des collectivités locales et des entreprises (réglementation, techniques, usages)



- Mise en place d'initiatives pour favoriser l'émergence de nouveaux projets en circuits de proximité, portés par les citoyens et/ou les collectivités locales

2.4 Préserver et gérer les ressources naturelles

Mise en place d'actions :

- de maintien, création ou renaturation des paysages et des milieux naturels
- pour une meilleure gestion de l'eau (quantité et qualité)
- visant à limiter la consommation d'eau potable

LEADER 2023 – 2027

Pays de Langres

N° et libellé de la fiche-action

FICHE ACTION 2 : TRANSITION ECONOMIQUE

1. CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

Objectif général	Objectifs opérationnels
Favoriser la création de projets économiques en accord avec l'écosystème local	Créer des activités autour de la réduction, du réemploi, de la réutilisation et du recyclage des déchets (4 R)
	Soutenir les filières de productions à partir des ressources locales
	Créer les conditions permettant l'émergence et la réalisation de projets économiques
Accompagner les entreprises dans leur développement pour répondre aux nouveaux défis écologiques et économiques	Développer les compétences et la qualification des acteurs économiques et des actifs
	Créer des solutions nouvelles en matière de recrutement des ressources humaines
Intégrer les principes du développement durable dans la gestion et l'offre touristique	Préservation des sites touristiques mis en tourisme
	Accompagner les acteurs publics et privés à intégrer les principes du développement durable dans leurs activités



Effets attendus :

- Mise en place de démarches collectives pour et par les entreprises (au sens large – tout acteur générant de l'activité, créatrice de valeur ajoutée) favorisant l'entrepreneuriat, l'engagement, en accord avec l'écosystème local,
- Emergence de projets d'économie touristique, respectueuse de l'environnement

Valeurs cibles :

- Nombre d'actions favorisant l'émergence de projets collectifs économiques et la structuration de filières, nombre d'entreprises concernées
- Nombre d'actions favorisant la prise en compte des défis écologiques et économiques par les entreprises, nombre d'entreprises concernées
- Part de gestion « éco-responsables » des sites touristiques, nombre d'opérateurs du tourisme développant des pratiques de développement durable

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

2.1. Favoriser la création de projets économiques en accord avec l'écosystème local

Mise en place d'actions :

- d'aide à l'émergence et à la structuration des activités dans le champ notamment de l'économie circulaire
- collectives et / ou de mutualisation favorisant la professionnalisation, l'animation et la pédagogie autour du compostage et la valorisation des déchets
- d'aide à l'émergence et à la structuration de projets : démantèlement-recyclage / osier-végétal / thermalisme / patrimoine, métiers d'art, savoir-faire artisanaux / fruits / matériaux biosourcés pour la construction / filière bois / écologie industrielle territoriale / économie circulaire
- pour mailler le territoire de tiers lieux favorisant les interactions entre acteurs économiques, entre acteurs économiques et populations

Création d'un système d'accompagnement de porteurs de l'envie à l'idée et de l'idée au projet

2.2. Accompagner les entreprises dans leur développement pour répondre aux nouveaux défis écologiques et économiques

Mise en place d'actions :

- visant la prise en compte du Responsabilité Sociale Environnementale (RSE) et plus largement des enjeux du développement durable dans les entreprises
- visant une meilleure connaissance des métiers et débouchés locaux
- permettant de mieux appréhender les ressources humaines au sein de la structure employeuse

Mise en place d'écoles, de formations (professionnalisantes ou non) répondant aux besoins des entreprises ou appréhendant les nouvelles compétences associées au développement durable

2.3. Intégrer les principes du développement durable dans la gestion et l'offre touristique

Mise en place d'actions :

- favorisant les pratiques de gestion « éco-responsables » de sites et admises par les usagers
- d'aménagement des sites mis en tourisme dans le cadre du Plan d'Interprétation du Patrimoine pour garantir une protection des écosystèmes
- pour qualifier une offre écotouristique



- d'animation d'un réseau d'opérateurs du tourisme et des loisirs.
- d'accompagnement des opérateurs du tourisme au maintien ou à l'obtention d'un éco label

LEADER 2023 – 2027 Pays de Langres
 N° et libellé de la fiche-action **FICHE ACTION 3 : TRANSITION SOCIALE**

1. CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

Objectif général	Objectifs opérationnels
Porter une politique jeunesse de territoire : - Renforcer celle à destination des – de 15 ans - Développer celle à destination des 15-29 ans	Développer les parcours d'engagement des jeunes sur le territoire
	Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie associative et la vie publique
	Développer les interactions entre les jeunes
Développer l'offre de services en adéquation avec les nouveaux modèles sociétaux	Favoriser la prévention en matière de santé
	Faire émerger de nouvelles solutions en matière d'habitat
	Accompagner la parentalité
Accompagner les structures culturelles et sportives pour une meilleure prise en compte des aspirations de publics	Favoriser l'accessibilité des activités culturelles, de loisirs et sportives pour tous
	Favoriser les initiatives d'envergure en faveur des activités culturelles et sportives qui prennent en compte les principes du développement durable

Effets attendus :

- Emergence de projets en direction de la jeunesse, en matière de santé, habitat et parentalité, ainsi que dans les domaines de la culture et du sport
- Sentiment accru d'une amélioration des conditions de vie sur le Pays de Langres : bien vieillir, bien grandir, bien s'éduquer
- Sentiment accru d'une amélioration des conditions d'habitabilité



Valeurs cibles :

- Mise en place d'une politique jeunesse reconnue, nombre d'actions favorisant l'insertion, l'engagement et l'intégration des jeunes sur le territoire,
- Nombre d'actions collectives mises en place en matière de prévention-santé, d'habitat et d'accompagnement à la parentalité, nombre d'usagers concernés
- Nombre d'initiatives permettant la participation de personnes empêchées à un sport ou à une pratique culturelle ou de loisirs,
- Nombre d'évènements de développement durable ou intégrant les principes du développement durable et de soutien à la mise en place d'évènements structurants et écoresponsables d'envergure dans le domaine du sport et de la culture

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

2.1. Porter une politique jeunesse de territoire : Renforcer celle à destination des – de 15 ans/ Développer celle à destination des 15-29 ans

Mise en place d'actions :

- Facilitant l'insertion des jeunes par la mise en place d'un parcours liant formation et premier emploi
- Valorisant les compétences mobilisées par les jeunes pour une meilleure reconnaissance
- Soutenant des projets d'intérêt collectif valorisant l'intégration des jeunes
- Maillant le territoire d'espaces de rencontres de jeunes
- de découverte du territoire par différents moyens de déplacement
- Soutenant à la mise en place d'échanges entre jeunes intra-inter territoires

2.2. Développer l'offre de services en adéquation avec les nouveaux modèles sociétaux

Mise en place d'actions :

- collectives permettant d'éviter l'apparition de troubles ou maladies qui pourraient affecter les habitants et de faire progresser son état de santé général
- expérimentales sport-santé visant la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé des habitants
- d'aide à l'émergence de nouveaux modes d'habiter en prenant en compte son intégration dans son environnement autour : habitat partagé, habitat participatif, co living, habitat intergénérationnel
- visant la création de lieux de vie diversifiés et ouverts
- développant des solutions innovantes d'accueil de la petite enfance (organiser des temps de répit famille monoparentale) / Développer toutes formes de soutien aux parents (hors champ de l'action sociale)

2.3. Accompagner les structures culturelles et sportives pour une meilleure prise en compte des aspirations de publics

- Mise en place d'initiatives permettant la participation de personnes empêchées (personnes en situation de handicap, ou en difficulté pour se déplacer) à un sport ou à une pratique culturelle ou de loisirs
- Mise en place / mise en œuvre d'un projet territorial dans le champ de la musique
- Mise en place d'évènements, d'actions de développement durable ou intégrant les principes du développement durable
- Soutien à la mise en place d'évènements structurants et écoresponsables d'envergure dans le domaine du sport et de la culture



1. CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

Objectif général	Objectifs opérationnels
Accroître la prise de conscience des transitions et du développement local	Favoriser l'éducation à l'environnement et au développement durable Favoriser l'éducation à la citoyenneté locale
Conduire de nouvelles formes de gouvernance favorables aux transitions et au développement local	Faire émerger des sociétés coopératives, de gouvernance public-privé, porteuses d'initiatives collectives Favoriser les initiatives de développement local

Effets attendus :

- Prise de conscience de l'écologie dans les projets de développement local, dans les modes de vie
- Mise en place de structures nouvelles et de projets de coopération d'échelle territoriale

Valeurs cibles :

- Nombre actions de sensibilisation à l'environnement et à la citoyenneté, nombre de participants
- Nombre d'accompagnement à l'émergence de structures collectives et d'initiatives de développement local

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

2.1. Accroître la prise de conscience des transitions et du développement local

Mise en place d'actions :

- sur les enjeux du gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire, du manger sain et local
- d'animation et de gestion du système de mobilité à travers la marque territoriale LINGGO
- de sensibilisation aux économies d'énergie, à la réduction des déchets, à la sobriété foncière et à la non artificialisation des sols, à la biodiversité et à la préservation de l'eau
- pour sensibiliser tout acteur à une meilleure prise en compte du handicap et des différences
- pour favoriser l'implication des habitants dans la prise de décision locale



2.2. Conduire de nouvelles formes de gouvernance favorables aux transitions et au développement local

Mise en place d'actions :

- d'aide à l'émergence et à la mise en place des sociétés (gouvernance, modèle économique, statuts...)
- de coopération et de mutualisation entre acteurs du territoire pour le bien commun et/ ou permettant le développement des associations

LEADER 2023 – 2027

Pays de Langres

N° et libellé de la fiche-action

FICHE ACTION 5 : COOPÉRATION

1. CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

La coopération constitue l'un des principes fondamentaux du programme LEADER ; elle représente un des éléments essentiels de valeur ajoutée en matière de développement et d'innovation. En effet, la coopération contribue à renforcer les liens entre les acteurs en partageant, échangeant et menant des actions communes avec d'autres territoires, nationaux ou européens, et à favoriser les recherches d'expériences, de pratiques, de savoir-faire.

La coopération a pour objectif de prolonger la stratégie de développement du territoire et de s'enrichir de l'expérience de partenaires, acquérir de nouvelles compétences, favoriser l'échanges de pratiques et mutualiser des ressources et réaliser des expérimentations complémentaires.

Les effets attendus sont d'apporter une plus-value aux activités locales, de fédérer les acteurs locaux autour des projets de coopération et de renforcer l'ouverture vers l'extérieur.

L'axe coopération menée en dehors du territoire du Pays de Langres, Au vu des orientations du Projet de territoire 2014-2026, la priorité en matière de coopération interterritoriale est la suivante :

- la coopération avec les GAL du nord Côte d'Or, situés en région Bourgogne-Franche-Comté sur une thématique choisie qui est la connexion du Pays de Langres avec le bassin d'emplois et de services Dijon-Selongey-Is sur Tille (mobilité, santé...),
- la coopération avec les GAL lorrains situés en région Grand Est autour de la valorisation des ressources naturelles,
- la coopération avec les GAL situés sur le périmètre du Parc national de forêts autour des questions de valorisation des ressources locales, supports d'activités économique, de développement touristique dans un cadre naturel à préserver et de mobilités douces à créer en liaison avec Langres. Le Parc national de forêts doit être considéré comme un outil de mise en œuvre des transitions.

Le GAL du Pays de Langres sera également attentif à toutes opportunités de coopération interterritoriales dont les objectifs sont en accord avec la stratégie LEADER 2023-2027.

Plusieurs pistes de coopération interterritoriales sont d'ores et déjà évoquées :

- cadre du réseau régional Grand Est sur le thème de l'économie circulaire (réunion le 13 septembre 2022),



- structuration d'une filière bois : contacts avec le GAL Othe Armance et le GAL Parc naturel régional de la Forêt d'Orient,
- participation à la communauté apprenante des territoires en transition,
- réflexion sur les synergies possibles avec les stratégies des autres GAL de Haute-Marne (réunion le 13 septembre 2022).

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

La mise en œuvre d'actions de coopération doit constituer un levier pour répondre à l'ensemble de la Stratégie Locale de Développement LEADER du Pays de Langres. Aussi, les projets de coopération seront en lien avec les thématiques inhérentes à cette stratégie développée dans le plan d'action.

Seront soutenues :

La préparation technique en amont des projets de coopération qui nécessitent un temps de préparation préalable à la réalisation concrète d'actions de coopération avec la recherche des partenaires et la mise en place du partenariat : animation, échange, visite, constitution d'un partenariat, organisation de réunions...

La réalisation concrète des actions communes de coopération au bénéfice de la stratégie du territoire

Les projets de coopération débouchent sur une ou plusieurs actions communes concrètes, définies et mises en œuvre conjointement par les partenaires, assorties d'objectifs de résultats clairement définis pour les partenaires et les territoires concernés.

Les projets de coopération développés seront en lien avec les objectifs généraux de la stratégie à savoir :

- A l'échelle du Pays de Langres, renforcer l'autonomie alimentaire plus vertueuse en matière d'environnement
- Développer les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle
- Encourager la sobriété et la production énergétique locale
- Préserver et gérer les ressources naturelles
- Favoriser la création de projets économiques en accord avec l'écosystème local
- Accompagner les entreprises dans leur développement pour répondre aux nouveaux défis écologiques et économiques
- Intégrer les principes du développement durable dans la gestion et l'offre touristique
- Porter une politique jeunesse de territoire :
 - Renforcer celle à destination des – de 15 ans
 - Développer celle à destination des 15-29 ans
- Développer l'offre de services en adéquation avec les nouveaux modèles sociétaux
- Accompagner les structures culturelles et sportives pour une meilleure prise en compte des aspirations de publics
- Accroître la prise de conscience des transitions et du développement local
- Conduire de nouvelles formes de gouvernance favorables aux transitions et au développement local

L'ensemble des fiches actions sont présentées de façon complète en annexe. L'annexe ainsi citée intègre également la fiche action concernant l'animation du programme.



4.2. Le plan financier

Au vu de l'ambition de la Stratégie Locale de Développement LEADER du Pays de Langres, une enveloppe de 1 550 000 € est sollicitée pour mener à bien les actions éligibles des différentes orientations prises.

La transition écologique, un des plus grands chantiers à mener sur le Pays de Langres, bénéficie de la plus grande enveloppe. Pour l'ensemble, les actions éligibles à chaque fiche action sont principalement des dépenses immatérielles (ingénierie, études, communication), pour venir en complémentarité des autres financeurs, plus enclin à financer des investissements, et répondre à la stratégie globale proposée qui nécessite le soutien financier à des « soft actions ».

N° et intitulé de la fiche action	Montant FEADER prévisionnel (1)	Montant prévisionnel de la contrepartie publique du ou des cofinanceurs (2)	Total de la dépense publique nationale (3=1+2)	Part en % de la dépense publique nationale (3) sur le total de la dépense publique nationale (4)
FA1 : TRANSITION ECOLOGIQUE	500 000,00 €	125 000,00 €	625 000,00 €	32,26%
FA2 : TRANSITION ECONOMIQUE	200 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €	12,90%
FA3 : TRANSITION SOCIALE	245 000,00 €	61 250,00 €	306 250,00 €	15,81%
FA 4 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	200 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €	12,90%
FA5 : COOPÉRATION	75 000,00 €	18 750,00 €	93 750,00 €	4,84%
FA6 : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU GAL	330 000,00 €	82 500,00 €	412 500,00 €	21,29%
TOTAUX	1 550 000,00 €	387 500,00 €	1 937 500,00 €	100,00%



4.3. L'articulation de la stratégie LEADER 2023-2027 du Pays de Langres avec les politiques publiques locales, régionales et européennes

4.3.1. Les politiques locales et régionales

Les politiques locales et régionales ont été étudiées afin de mettre en avant leur articulation avec les axes de la candidature LEADER 2023-2027 du Pays de Langres. Ces dispositifs mobilisables constitueraient des cofinancements possibles aux fonds européens LEADER.

AXES THÉMATIQUES	FINANCEURS	INTITULÉS DU OU DES DISPOSITIFS MOBILISABLES
1 . TRANSITION ECOLOGIQUE	CONSEIL DEPARTEMENTAL 52	Soutien au développement et à la modernisation des activités de diversification des exploitations agricoles
		Sécurisation de la ressource en eau pour les productions maraîchères et fruitières
		Projets locaux d'espaces naturels sensibles
		Projets d'aménagement des milieux aquatiques et des zones humides
		Bandes enherbées faune sauvage et mellifères en secteur agricole
		Haies et éléments de végétation arbustive et / arborée,
		Vergers fruitiers et truffiers
		Eaux et eaux Fluviales
	GIP HAUTE MARNE	Mobilité électrique et hydrogène
		Investissements environnementaux des entreprises
	REGION GRAND EST	Conseil à l'installation
		Soutien régional à l'installation en agriculture
		Suivi du nouvel exploitant
		Mise en marché des productions alimentaires agricoles
		Accompagner la structuration et la mise en tourisme des Vélo routes et Voies Vertes



	REGION GRAND EST	Dispositif d'intervention régional d'intermodalité Grand Est
		Diagnostic des bâtiments publics et associatifs
		Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques
		Connaître et protéger les eaux souterraines
		Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses
		Aider les collectivités à mettre en place les mesures adaptées permettant de réduire les risques de pollution des eaux par les produits phytosanitaires.
		Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau
		Aide à la sécurisation de la ressource en eau
2. TRANSITION ECONOMIQUE	GIP HAUTE-MARNE	Etudes et analyses économiques, stratégiques et environnementales
		Subvention Investissements innovants des entreprises et recherche-développement
		Amélioration des conditions de mobilisation des ressources bois
		Emploi et compétences
	REGION GRAND EST	Etablissements d'enseignements professionnels ou techniques
		Soutien à l'optimisation de la consommation et de la gestion des ressources
		Aide financière pour l'évaluation et la caractérisation des performances des matériaux et procédés de construction à faible empreinte carbone : matériaux biosourcés, terre crue, matériaux recyclés en circuit court...
		Dispositif ARDAN
		Pour un tourisme durable en Grand Est
3. TRANSITION SOCIALE	CONSEIL DEPARTEMENTAL 52	Aide aux associations de jeunesse et d'éducation populaire
		Aide aux manifestations d'intérêt départemental
		Aide aux pratiques artistiques et culturelles en amateur
	REGION GRAND EST	Soutien aux actions de promotion, de prévention et d'éducation à la santé
		Aide au développement culturel des territoires



4. ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	CONSEIL DEPARTEMENTAL 52	Education à l'environnement – sorties scolaires « nature »
	REGION GRAND EST	Appel à initiatives citoyennes
		Soutien pluriannuel pour les associations d'éducation à l'environnement
		Trame verte et bleue Grand Est
		Grand Est emploi économie sociale et solidaire
		Fabriques à projets d'utilité sociale – Appel à projets

L'ensemble de ces dispositifs permettront de trouver des co-financements possibles sur des projets LEADER, en considérant tout de même que les aides du GAL du Pays de Langres visent essentiellement les aides immatérielles.

De même, les politiques européennes ont été étudiées afin de mettre en avant leur articulation avec les axes de la candidature LEADER 2023-2027 du Pays de Langres.

4.3.2. Les Fonds européens (FEDER, FTJ, FSE+) 2023-2027

Objectif Stratégique 1 : « Une Europe plus intelligente » FEDER	
ENJEUX PRIORITAIRES	A : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> · A1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe · A2 : Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics · A3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME
Objectif Stratégique 2 : « Une Europe plus verte et à faible carbone » FEDER	
ENJEUX PRIORITAIRES	B : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> · B1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique · B2 : Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables · B3 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes · B4 : Favoriser la transition vers une économie circulaire · B5 : Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution



Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale » FEDER ou FSE +	
ENJEUX PRIORITAIRES	C : Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie
Objectifs spécifiques	· C1 : Garantir l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé / FEDER
	· C2 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale / FEDER
	· C3 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale ; promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation et / ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous FSE +
	· C4 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale / FSE+
	· C5 : Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques / FSE+
	· C6 : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle / FSE +
Objectif Stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens » FEDER	
ENJEUX PRIORITAIRES	D : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins
Objectif spécifique	D1 : Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines
Objectif Stratégique : « Fonds de Transition Juste » FTJ	
ENJEUX PRIORITAIRES	E : Assurer une transition équitable des territoires les plus dépendants aux énergies fossiles
Objectif Stratégique 1 : « Une Europe plus intelligente » FEDER	
ENJEUX PRIORITAIRES	A : Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise
	· A1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe



Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> · A2 : Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics · A3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME
Objectif Stratégique 2 : « Une Europe plus verte et à faible carbone » FEDER	
ENJEUX PRIORITAIRES	B : Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> · B1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique · B2 : Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables · B3 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes · B4 : Favoriser la transition vers une économie circulaire · B5 : Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution
Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale » FEDER ou FSE +	
ENJEUX PRIORITAIRES	C : Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> · C1 : Garantir l'accès aux soins de santé et en prenant des mesures favorisant la résilience des systèmes de santé / FEDER · C2 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale / FEDER · C3 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale ; promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation et / ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous FSE + · C4 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale / FSE+ · C5 : Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques / FSE+ · C6 : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle / FSE +
Objectif Stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens » FEDER	
ENJEUX PRIORITAIRES	D : S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins



Objectif spécifique	D1 : Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines
Objectif Stratégique : « Fonds de Transition Juste » FTJ	
ENJEUX PRIORITAIRES	E : Assurer une transition équitable des territoires les plus dépendants aux énergies fossiles

4.3.3. Les Fonds européens FEADER 2023-2027

Les futurs dispositifs FEADER 2023-2027 en Grand Est sont en cours d'élaboration ; ils portent notamment sur l'installation, les investissements agricoles, la transformation/commercialisation, les industries agroalimentaires, la desserte forestière, les entreprises de travaux forestiers, la coopération forestière, la formation, l'innovation, les services, les vélos routes...

TROIS ORIENTATIONS AU SERVICE DE LA TRIPLE PERFORMANCE :

AXE 1	Territoires résilients : cultiver le rôle central de l'agriculture, de l'élevage, de la viticulture et de la forêt dans la résilience et le dynamisme des territoires.
Grandes orientations	Renouvellement des générations, valorisation de la participation citoyenne, atteinte d'une neutralité carbone, promotion d'une autonomie protéique et azotée, accélération des échanges intra et inter filières
AXE 2	Ressources : atteindre le meilleur arbitrage possible des différents usages des ressources dans un objectif de triple performance (économique, sociale, environnementale).
Grandes orientations	Développer la connaissance et la préservation des sols et des milieux, améliorer la gestion de l'eau, réduire les émissions de GES, les intrants fossiles ou de synthèse, maintenir la capacité de la forêt à assurer ses fonctions
AXE 3	Valorisations d'avenir : favoriser le développement de voies de valorisation d'avenir des produits agricoles, viticoles et sylvicoles.
Grandes orientations	Muscler le tissu industriel de transformation, produire des énergies renouvelables, développer les matériaux biosourcés, promouvoir l'alimentation de demain, développer l'attractivité des métiers



5. LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE LEADER 2023-2027



*L'organisation du triathlon au lac de la Liez
Crédit photo libre de droit*

5. LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE LEADER 2023-2027

A travers cette partie, il s'agit de présenter les dispositions prises en matière de gestion, de suivi et d'évaluation, attestant de la capacité du GAL du Pays de Langres à mettre en œuvre la stratégie LEADER 2023-2027 : **Pilotons ensemble toutes les transitions pour améliorer le bien-vivre ensemble.**

5.1. Le GAL représenté à travers le Comité de programmation

5.1.1. *Un Comité de programmation à adapter à la nouvelle stratégie*

La volonté est de faire évoluer le Comité de programmation actuel, qui est aujourd'hui de 24 membres titulaires, dont 14 membres titulaires issus du collège société civile. A noter que le dernier renouvellement a eu lieu en 2021, suite aux élections municipales et au renouvellement des membres du Conseil de Développement Territorial dont sont issus les membres du collège Société civile du Comité de programmation. Messieurs FUERTES ET LABROUSSE ont été désignés les nouveaux Président et Vice-président du GAL du Pays de Langres.

Les évolutions du Comité de programmation du GAL du Pays de Langres tiendront compte des nouvelles dispositions figurant dans l'Appel à Candidature LEADER 2024-2027, à savoir :

- les membres du Comité de programmation représenteront autant que possible les différentes composantes de la stratégie du GAL (thématiques, équilibre géographique, parité homme/femme...);
- un engagement sur la durée du programme et sur la thématique des TRANSITIONS sera demandé aux candidats ;
- la prise de décision ne doit appartenir à aucun groupe d'intérêt en particulier ;
- les partenaires publics et les partenaires privés devront représenter chacun 50% des droits de vote.

Le Comité de programmation sera composé désormais de 28 membres titulaires (24 titulaires pour l'ancienne programmation). Chaque titulaire aura un suppléant.

Le Collège des élus sera composé de 16 membres, donnant une représentation plus importante qu'auparavant aux élus du PETR du Pays de Langres pour une question d'équité territoriale.



COLLÈGE ÉLUS				
16 Titulaires		16 Suppléants		Liens avec la stratégie
7	PETR du Pays de Langres	7	PETR du Pays de Langres	Ce collège compte aujourd'hui sept vice-présidences d'intercommunalités : - 1 VP ressources humaines, - 2 VP vivre ensemble, de la solidarité et des transports, - 1 VP aux affaires sociales, - 1 VP pôle développement du territoire, - 1 VP tourisme et mobilité - 1 VP déchets / environnement Un point d'attention sera porté sur les fonctions des autres élus à désigner pour obtenir un équilibre (thématiques de la stratégie, équité géographique, parité).
3	CC Grand Langres	3	CC Grand Langres	
1	Ville de Langres	1	Ville de Langres	
2	CC des Savoir Faire	2	CC des Savoir Faire	
1	Ville de Chalindrey	1	Ville de Chalindrey	
1	CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais	1	CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais	
1	Le Montsaigeonnais	1	Le Montsaigeonnais	

Le Collège « société civile » sera composé de deux groupes :

- le groupe du Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres : tout adhérent au CDT dont la candidature aura été validée par son Conseil d'administration. A noter que le CDT est lui-même composé de quatre collèges : les associations, les acteurs parapublics, les représentants société civile désignés par les Communautés de communes et les habitants,
- le groupe des personnes ressources s'intéressant ou œuvrant dans le champ des transitions et notamment de l'environnement (citons par exemple : le Conseil Economique Social et Culturel (CESC) du Parc national de forêts, l'Office national de Forêts, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, l'Association Nettoyons le 52, l'Association Haute-Marne Zéro déchet, la fédération départementale des pêcheurs, etc.)

COLLÈGE SOCIÉTÉ CIVILE		
	14 Titulaires	14 Suppléants
Désignation par le Conseil d'Administration du Conseil de Développement Territorial (CDT) du Pays de	Collège 1 : Membres représentant les associations, entreprises, coopératives des secteurs : - action sociale / santé - éducation/ formation / insertion - sport / loisirs - culture / patrimoine - économie - action caritative et humanitaire, défense des droits et causes	Collège 1 : Membres représentant les associations, entreprises, coopératives des secteurs : - action sociale / santé - éducation/ formation / insertion - sport / loisirs - culture / patrimoine - économie - action caritative et humanitaire, défense des droits et causes



Langres (qui compte 4 collèges)	Collège 2 : Membres représentant les chambres consulaires et les syndicats	Collège 2 : Membres représentant les chambres consulaires et les syndicats
	Collège 3 : Membres désignés par les Communautés de Communes	Collège 3 : Membres désignés par les Communautés de Communes
	Collège 4 : Habitant	Collège 4 : Habitant
Mode de désignation en cours de réflexion	Personnes ressources relevant du champ de la transition écologique (2 minimum)	Personnes ressources relevant du champ de la transition écologique (2 minimum)

5.1.2. *Le Comité de programmation, l'instance décisionnelle du GAL*

Le Comité de programmation est l'organe décisionnel du programme LEADER. Il a un rôle clef dans la mise en œuvre de la stratégie LEADER, dans la sélection des projets ainsi que dans le suivi et l'évaluation des actions conduites sur son territoire. Il a aussi un rôle important de relais d'information et de mobilisation auprès des acteurs locaux et des habitants.

Il est chargé de sélectionner, de manière objective, transparente et non discriminatoire, au regard de la stratégie, les projets qui bénéficieront des fonds LEADER. Pour l'accompagner dans sa prise de décision, il disposera d'une nouvelle grille de sélection des projets. Elle assurera la sélectivité dans le choix des projets afin de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie LEADER sous le thème des transitions, la qualité des projets au regard des principes fondamentaux de l'approche LEADER, l'équité entre les porteurs de projets.

Dans cette programmation, le Comité de programmation aura un rôle nouveau dans la conduite de la démarche de changement pour accompagner le processus de transitions.

Le Comité de programmation se réunit trois à cinq fois par an (en fonction des besoins). Les réunions sont organisées en différents lieux du territoire.



Le Comité de programmation est régi par un règlement intérieur, document interne au GAL, destiné à faciliter le fonctionnement du Comité de programmation. Il évoluera en fonction des dispositions qui figureront dans la convention qui lie l'Autorité de gestion régionale au GAL.

Les membres du Comité de programmation seront formés à la conduite de changement et aux enjeux des transitions et à leur prise en compte dans les projets.



5.1.3. *Le Comité technique, l'instance de pilotage et de facilitation*

Mis en place sur la programmation LEADER 2014-2022, le Comité technique constitue un comité de pilotage qui prépare l'analyse des projets au regard de la grille de sélection et des intentions des porteurs de projets qui sollicitent une subvention européenne.

Un Comité technique se réunit à l'initiative du Président et du Vice-président, en amont du Comité de Programmation, afin d'étudier les demandes de subvention. Chargé de pré-renseigner la grille de sélection des projets, ce Comité émettra un avis technique (précise les points forts et les pistes d'amélioration du projet) sur les dossiers et peut demander des précisions ou documents complémentaires aux porteurs de projet.

Il sera composé :

- de l'animatrice du GAL du Pays de Langres
- du Président et du Vice-président du GAL,
- de deux membres du collège des élus et deux membres du collège de la société civile,
- de toute personne susceptible d'apporter un avis technique sur les dossiers (invitée à la discrétion du Comité Technique en fonction des thématiques des dossiers présentés).

5.2. La présentation des modalités envisagées d'émergence et de sélection des projets

5.2.1. *La formation aux questions de transitions pour permettre l'émergence de projets*

Les membres du Comité de programmation seront formés aux questions de transitions afin de porter la stratégie locale LEADER 2023-2027 auprès des acteurs locaux (élus et société civile), mais aussi des habitants.

Des sessions de formations seront mises en place dans le but de comprendre ce que revêt la notion de transitions pour répondre aux objectifs de la stratégie locale LEADER 2023-2027.

Rappelons que le concept de transitions amène à une autre manière de conduire le développement local, en partant de ces postulats :

- construire une vision partagée du territoire pour et par les habitants, permet de créer l'envie, d'adhérer au projet,
- créer de la confiance, permet d'entreprendre,
- créer du lien, permet d'améliorer le vivre ensemble,
- penser un nouvel imaginaire du développement qu'il soit durable dans le temps, permet d'expérimenter des actions responsables.



Pour ce faire, il s'agit de conduire le changement en :

- installant une culture de la participation des habitants : participation citoyenne, faire des habitants acteurs,
- mettant en récit le territoire : identité du territoire, questionner les habitants sur d'où je viens, comment je vis sur ce territoire, vers quoi je dois aller demain ; ce qui doit amener à comprendre les résistances au changement,
- en passant en mode projet (ce qui suppose le droit à l'expérimentation et le droit à l'erreur) et en ayant une approche systémique (équilibre entre économie, social et environnemental),
- comptant sur l'engagement de leaders coopératifs : l'engagement d'hommes et de femmes pour être acteur de cette démarche de transition,
- s'intéressant à l'ensemble de l'écosystème d'acteurs : société civile, acteurs économiques, Etat, acteurs territoriaux, agents, etc.

Ces conditions réunies, les transitions sont permises grâce à l'envie de tout un chacun et non à la norme et à la contrainte. C'est une invitation à la fois à rêver le territoire du Pays de Langres et à mener des actions concrètes qui serviront de preuves que la transformation est possible, que le bien vivre est un objectif atteignable.

Il est envisagé de travailler avec la Fabrique des transitions, qui est une alliance de plus de 350 territoires et acteurs engagés dans la transition écologique.

Née de la mutualisation d'expériences pilotes, elle travaille au développement d'une ingénierie de la conduite du changement systémique en fondant son action sur une Charte d'alliance. Ce n'est pas un groupe de consultants, mais une "ingénierie tierce" qui accompagne les territoires en transition dans leur montée en compétences et en capacités à porter et à piloter la transition, autour de deux grandes questions fondamentales : la conduite du changement et le changement d'imaginaires.



La fabrique a dégagé quatre principes directeurs de la conduite de changement dans le domaine des transitions :

1. Comment créer et renforcer les conditions d'engagement, ici et maintenant ?
2. Comment agir en coopération, tenir le cap et la durée collectivement ?
3. Comment agir de façon intégrée et systémique et élargir progressivement le périmètre ?
4. Comment évaluer la valeur créée, s'intéresser aux effets utiles de l'action sur le temps long ?

Il est donc envisagé que l'équipe territoriale (composée d'élus, de représentants de la société civile) soit formée à ces principes et qu'elle puisse ainsi mettre en place un programme de sensibilisation à destination des acteurs locaux dans le cadre de cette conduite de changements nécessaire aux passages à l'acte vers davantage de transitions.

5.2.2. Une grille de sélection sous l'angle des transitions à construire

Le Comité de programmation sélectionnera, au regard de la stratégie LEADER du GAL, les projets qui bénéficieront des fonds européens LEADER.



Les membres du Comité de programmation seront formés à la conduite de changement et aux enjeux des transitions et à leur prise en compte dans les projets. A partir de cette formation, les membres du Comité de programmation construiront une grille de sélection des projets à soutenir dans le cadre de la stratégie LEADER. Pour ce faire, la grille de sélection sera travaillée dans le cadre du processus de formation aux transitions assuré par la Fabrique des transitions.

Pour l'accompagner dans sa prise de décision, cette grille de sélection des projets permettra à la fois de veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie LEADER et de garantir l'équité entre les porteurs de projets.

Selon la « Fabrique des transitions », certains principes se révèlent être un gage de réussite des territoires en transition.

- Principe n°1 : créer les conditions d'engagement des acteurs, de leur engagement dans la durée et accueillir les formes d'engagement qui se manifestent sous forme d'oppositions ou de résistances au changement.
- Principe n°2 : créer et tenir les modalités de coopération en prenant en charge les contraintes des acteurs, en mettant les différends et les conflits éventuels au travail, en tenant compte des différentes dimensions de la coopération : horizontale certes, mais aussi verticale et transverse.
- Principe n°3 : développer une approche systémique, en tirant le fil, en ayant une approche intégrée d'enjeux pouvant apparaître à priori contradictoires voire antagonistes, en étendant progressivement le périmètre des acteurs et des parties prenantes, en ayant une approche en termes de compétences partagées et non de partage cloisonné des compétences.
- Principe n°4 : évaluer les effets de l'action et la valeur créée sur le plan social, environnemental et économique en portant une attention particulière à l'évaluation des modalités mêmes d'organisation de l'action et de la coopération (réflexivité), afin de soutenir les conditions d'engagement.

Les membres du Comité de programmation seront donc invités à suivre des sessions de formation sur la conduite de changement en 2023, de manière à ce qu'ils s'approprient ces principes pour permettre le passage à l'action, l'émergence de projets. Ils seront également associés, à la suite de ces sessions de formation, à un travail de déclinaison de ces principes en critères de sélection des projets au regard des orientations de la stratégie locale LEADER et des indicateurs d'évaluation de la stratégie LEADER 2023-2027.



5.2.3. *Un processus d'accompagnement des projets qui a fait ses preuves : de l'aide à l'émergence de projet au passage en Comité de programmation*

L'objectif de ce processus consiste à préciser les grandes étapes de l'instruction d'un dossier au niveau local, le rôle de chacun et les outils qui seront mis en place à chaque étape.

Le Comité de programmation est un lieu d'échanges et de réflexion. Les porteurs de projets sont invités à présenter leur projet devant l'assemblée. Cette démarche expérimentée, depuis le programme LEADER 2007-2013, favorise une meilleure compréhension du projet, ses interactions avec le territoire et participe à une amélioration dans la construction du projet.

L'évaluation du programme LEADER 2014-2022 souligne le faible pourcentage des associations parmi les porteurs de projets. Les associations deviendront, dans cette stratégie LEADER, une des cibles pour favoriser l'émergence d'actions citoyennes. L'accompagnement sera renforcé et des solutions de financement devront être trouvées pour permettre à celles plus fragiles (notamment au niveau de leur trésorerie) de financer leurs projets de transition.



1ère étape : la rencontre entre le porteur de projet et la chargée de mission LEADER

Compréhension du projet et accompagnement de l'idée au projet ou du projet à l'action en lien avec le sujet des transitions

- Outil : la transmission par le porteur de projet d'une fiche descriptive de son projet (série de questions à poser au porteur de projet pour récolter les informations nécessaires à l'analyse du projet)



2ème étape : le projet est étudié en Comité technique

Etude de l'éligibilité du projet au regard des priorités stratégiques définies par le Comité technique

- Outils : la fiche descriptive, la grille des critères de sélection et sa notice détaillée



3ème étape : le projet est présenté en Comité de programmation

*Le Comité de programmation détermine le statut du projet (sélectionnable, ajustable ou non sélectionnable) et décide de l'attribution des fonds, après la présentation orale du projet par le porteur**

- Outils : la fiche descriptive du projet validée par le Comité technique et la grille des critères de sélection pré-remplie par le Comité technique



5.3. Une équipe d'ingénierie de projet

Pour la programmation LEADER 2023-2027, le PETR du Pays de Langres souhaite déployer deux Equivalent Temps Plein (2 ETP) pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER répartis de la façon suivante :



1 ETP pour l'animation

- Animation globale du programme (Comité technique, Comité de programmation et animations en lien avec les axes thématiques ...)
- Accompagnement des porteurs de projets dans l'émergence de projets et le montage du dossier de demande de subvention LEADER,
- Suivi des engagements financiers et relations avec les partenaires financiers,
- Suivi du tableau de bord,
- Coordination du processus d'implication des acteurs,
- Participation aux rencontres organisées par la Région Grand Est, le réseau rural et par tout autre réseau utile en lien avec la stratégie,
- Communication et promotion du programme,
- Mise en place et suivi des actions de coopération
- Visite sur place
- Suivi et évaluation du programme (à mi-parcours et en fin de programme)



1 ETP pour la gestion (avec une possibilité de répartir les tâches sur deux agents)

- Pré-instruction et Instruction sous le logiciel OSIRIS des dossiers de demandes de subvention LEADER,
- Accompagnement des porteurs de projets pour les demandes de paiement,
- Suivi des formations à l'utilisation de l'outil d'instruction,
- Suivi administratif du programme (rapport d'instruction, conventionnement, engagement, bilan, organisation des comités LEADER...),
- Participation à l'évaluation du programme,
- Recueil des données,
- Suivi de la complétude des dossiers,
- Communication et promotion du programme,
- Participation aux rencontres organisées par la Région Grand Est et toutes réunions utiles aux fonctions exercées.



Cette augmentation de l'effectif consacré à LEADER sur le GAL du Pays de Langres s'explique par :

- l'ambition de la stratégie LEADER 2023-2027 du Pays de Langres et le besoin d'animation territoriale,
- la reprise de l'instruction par le PETR du Pays de Langres.

Les relations et collaborations seront maintenues et développées avec les autres moyens d'animation et d'ingénierie présents sur le territoire du Pays de Langres :

- les chargés de mission du PETR du Pays de Langres,
- les chargés de mission PTRTE et Petites Villes de Demain du territoire des Communautés de communes,
- le Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres,
- tout agent de développement local exerçant pour le territoire,
- les chargés de mission du Parc national de forêts sur les thématiques suivantes :
 - o Pôle Transition écologique : Agroécologie, Tourisme durable, Développement économique,
 - o Pôle Territoires : Forêt et filière bois, Coopération territoriale,
 - o Pôle marketing, communication, éducation à l'environnement et au développement durable,
 - o Chargé de mission Ingénierie financière.



5.4. Les modalités de suivi - évaluation et de communication

5.4.1. *Le suivi-évaluation*

Définir le cadre évaluatif dès l'engagement du programme LEADER

Dès le conventionnement du programme LEADER 2023-2027, un groupe de travail spécifique sur la question de l'évaluation sera créé et réunira une mixité de membres issus du Comité de Programmation. Il s'agira de mobiliser les acteurs impliqués dès le démarrage du programme et de préciser collectivement les indicateurs d'évaluation rattachés aux objectifs affichés.



Cette première approche a été un des points négatifs relevés par l'évaluation finale du programme LEADER 2014-2022. Le GAL du Pays de Langres sera accompagné par un prestataire pour fixer le cadre évaluatif de la stratégie et les indicateurs d'évaluation de chaque fiche action. Cet accompagnement sera mené sous forme de formation-actions dans le but de monter en compétences les agents et les membres du Comité de programmation.

Etablir un bilan annuel

A la fin de chaque année de programmation, il est présenté, aux membres du Comité de programmation, un bilan annuel dans le but de présenter et analyser les écarts entre les objectifs fixés et les réalisations menées et améliorer les pratiques des acteurs locaux. Il comporte un bilan financier et un suivi des actions.

C'est l'occasion de présenter une photographie de la réalisation du programme :

- l'état de programmation de l'ensemble des projets et l'avancement de chaque fiche action,
- la ventilation de la maquette financière et les disponibilités financières au regard des demandes en cours,
- l'état des profils annuels de paiements et d'engagements.



Conduire une évaluation à mi-parcours et en fin de programme

A mi-parcours et en fin de programme, un temps spécifique sera dédié aux travaux d'évaluation.

Cette évaluation est destinée à vérifier la cohérence du programme dans son ensemble, sa pertinence au regard de la stratégie locale, la contribution des opérations aux objectifs de la stratégie, l'efficacité au regard des moyens à disposition ainsi que la valeur ajoutée du programme pour le territoire du Pays de Langres.

Pour s'y préparer, différents outils de suivi sont d'ores et déjà opérationnels grâce aux dernières expériences :

- le tableau de suivi des dossiers programmés, engagés et payés,
- le tableau de bord de chaque dossier (coordonnées du porteur, date de dépôts, date de sélection, montant LEADER et des co-financeurs, type de cofinanceurs...)
- le bilan qualitatif et quantitatif (reprenant les indicateurs de suivi) à compléter par chaque porteur de projet.

En complément de la démarche menée localement, le GAL du Pays de Langres, sur la programmation 2014-2022, a souhaité s'inscrire dans la démarche de coopération régionale avec sept autres GAL. Renouveler cette expérience serait une réelle plus-value car il permet aux membres impliqués d'échanger sur leurs expériences, leurs réussites, leurs difficultés et de bénéficier des bonnes pratiques des autres GAL.

5.4.2. La communication

Mobiliser les porteurs de projets

Sur la programmation 2014-2022, le GAL du Pays de Langres n'a pas mené de communication grand public. L'animation territoriale en cours a suffi à faire émerger des projets entrant dans le cadre de la stratégie LEADER 2014-2022. Le Pays de Langres a affiché un taux de programmation et de paiement supérieur à la moyenne nationale et a respecté les profils d'engagement.



Pour la future programmation 2023-2027 et au regard de la priorité ciblée, une animation locale sera menée pour permettre l'émergence de projets répondant à la stratégie souhaitée.

- auprès des acteurs locaux : associations, groupements, fédérations dans divers domaines,
- auprès des habitants, des élus municipaux,

et cela à travers différents canaux

- par des réunions publiques avec des animations spécifiques de conduite de changement,
- et par tout outil de communication : réseaux sociaux, voie de presse, bulletins intercommunaux, etc.
- par des réunions d'informations sur les thématiques mise en avant dans la stratégie LEADER 2023-2027.

Le GAL s'appuiera sur des relais pour faciliter la diffusion de l'information et faire connaître le programme (membres du Comité de programmation, élus des collectivités, têtes de réseaux associatifs, bulletins municipaux et communautaires...).

Valoriser les opérations

Comme lors de la programmation LEADER 2014-2022, il est proposé, afin de valoriser les projets soutenus par les fonds européens LEADER, de conduire différentes opérations de communication :

- présentation des projets lors de points presse,
- organisation de LEADER tours afin de permettre aux membres du Comité de programmation de rencontrer les porteurs de projets sur place,
- présentation du programme et/ou des projets sur la page Facebook, sur le site internet et dans le journal du PETR du Pays de Langres,
- témoigner sur les radios locales.

Sur cette nouvelle programmation, une attention particulière sera portée sur des opérations pilotes et démonstratives en matière de transitions auprès d'un large public.

Des rencontres et les échanges seront organisés autour du thème des transitions en interne et en externe au territoire : organisation de réunions publiques, de visites de projets financés par LEADER, échanges avec d'autres territoires sur des thématiques identifiées, participation à des événements organisés sur la thématique des transitions.

Le GAL du Pays de Langres souhaite également participer au Réseau Rural Grand Est afin de partager des expériences et échanger avec d'autres GAL dans le but de nourrir les réflexions et l'avancée de sa démarche d'une part et de développer des projets de coopération d'autre part. Le GAL attend également du Réseau Rural qu'il soit un appui technique dans la mise en œuvre du programme (réglementation, gestion administrative...), dans le repérage d'expériences pilotes et dans les démarches de coopération.

Bien entendu, une attention particulière sera portée à ce que le maître d'ouvrage, le PETR du Pays de Langres, et l'ensemble des porteurs de projets, respectent les obligations de publicité des fonds européens LEADER.



PETR LE JOURNAL 19-1



LE PROGRAMME LEADER, C'EST QUOI ?

INTERVIEW D'ALINE RAILLARD
Chargée de mission LEADER



Le programme LEADER, c'est quoi ?
Le programme LEADER est conduit par les acteurs locaux, au sein du Groupe d'Action Locale - GAL, composé d'un collège de 10 élus et 14 membres de la société civile (issus du Conseil de développement territorial du pays de Langres).

Où en sommes-nous en 2018 ?
Le travail a pu démarrer courant 2018, les procédures fixées par la Région Grand Est se sont peu à peu débloquées.

Quels sont les projets soutenus actuellement par le GAL du pays de Langres ?
Depuis le début du démarrage du programme, le Comité de programmation a préprogrammé 15 projets (voir page 3) pour une subvention LEADER totale de 328 418,24 €.

Comment ça fonctionne ?
Vous êtes une association ou un acteur public, et vous souhaitez porter un projet répondant aux objectifs de la stratégie LEADER, n'hésitez pas à me contacter.

Le programme LEADER, c'est quoi ?
L'Union Européenne soutient les territoires ruraux à travers le programme LEADER : Liaison Entre les Actions de développement de l'Économie Rurale. C'est un programme qui soutient des projets de développement local en lien avec les orientations que se sont fixées les acteurs du territoire.

Le Pays de Langres dispose d'une enveloppe de 15 millions d'euros à consommer jusqu'en 2020. La stratégie LEADER du territoire s'articule autour d'une ambition :

Le pays de Langres : innovants pour un territoire durable et suscitant l'envie

Pour plus de renseignements contactez Aline RAILLARD, raillard@pays-langres.fr

Fonds européens: 2 projets retenus

PAYS DE LANGRES Le fonds Leader vient d'attribuer au Pays de Langres une enveloppe de 458113 € pour les deux années à venir. De quoi faire éclore de nouveaux projets à Montsaugeon et Cohons.

Dans l'organisation d'un dossier de financement de projet, on est coutumier de demander des fonds intercommunaux, départementaux ou régionaux. Mais l'Europe peut aussi contribuer aux projets locaux, émanant de collectivités, d'associations ou de projets d'entreprise. L'enveloppe de financement Leader est gérée par la Région Grand Est et dotée par l'Europe, sur certains thèmes. Le critère retenu ici est l'innovation sociale. Elle est détaillée selon 4 axes, le développement d'une offre touristique identitaire innovante, la dynamisation du potentiel local par des actions partenariales, le déploiement de services adaptés aux besoins et la mutualisation des expériences par la coopération. Si le jargon peut rebuter, les porteurs de projets peuvent s'appuyer sur l'aide des agents de développement du PETR du Pays de Langres, pour accompagner la mise en forme de leurs dossiers.



Sylvie Boudot a présenté deux dossiers sollicitant une participation à la commission de sélection du fonds Leader. Photo: Alain Mang

COHONS SUR IDVITZ

Le second dossier concerne la signalétique des jardins de Cohons. Elle bénéficiera d'un coup de pouce Leader et sera accompagnée de la création d'un parcours via l'application « ID vizit » qui se déploie déjà sur Langres et le Grand Est. C'est une sorte de guide touristique individuel, logé dans votre smartphone. D'après votre positionnement GPS, l'appli commente en temps réel et en plusieurs langues, le parcours que le touriste choisit. Elle propose également des circuits de visite thématiques.

MATÉRIATHÈQUE DE CARACTÈRE

Les deux années de pandémie, quelque peu grippée, ces sommes pouvant être projetées n'ont pas été utiles, donc des promesses. C'est de Langres à pu bénéficier d'un montant de 458 113 € pour la transition 2021 et 2022. À la dernière réunion, le Groupe du Pays de Langres a acté

Après la sécheresse des dossiers, la chair des projets

ÉCONOMIE. Le comité Leader a vocation à convaincre l'Europe d'aider les projets qu'il soutient parce qu'il juge qu'ils servent le territoire. Leur éclosion sonne comme une récompense, comme au Fort fermier de Montlandon, dernière étape du « Leader tour » organisé samedi 9 juillet.

« Merci d'avoir témoigné de l'audace et d'avoir choisi la Haute-Marne pour développer votre projet ». Au tour du président du comité Leader Nicolas Fuentes de saluer les deux couples de trentenaires qui ont voulu installer dans le Fort de Montlandon quatre entreprises en une, après avoir largué leurs amarrages géographiques et professionnelles. Lucie, Thibault, Malys, Valentin viennent de dire solennellement aux élus et membres de la société civile qui composent l'instance que ces fonds européens qu'ils ont su alimenter leur avaient « vraiment permis de s'installer tout de suite, avec le matériel aux normes requises ».



Sacrée trempette

Après ces déclarations de reconnaissance mutuelle, les jeunes gens sont revenus sur la trajectoire dans laquelle ils se sont engagés, en investissant ce site hors du commun. « On veut vivre comme on aime, en ayant un impact positif sur la région ». Fin, le temps de l'élaboration de rapports destinés aux placards, le quartier entend exister pour de vrai. Il compte sur le maraichage bio, la ferme-auberge, « l'événementiel » - accueil de concerts notamment, sans aller chercher des groupes de musique -, et l'hébergement. Et le décollage est prometteur. Alors, samedi, c'était un peu jour de fête et de fête même. Leurs visiteurs ont testé la table du Fort fermier, dont la ferme-auberge a ouvert il y a une

« ... et les élus sont venus sans qu'on ait eu besoin de les inviter », a souligné le maire délégué de Montandon Michel Marchisot.

semaine, après que la vente de légumes a débuté il y a un cinq. « Derrière le projet du Fort fermier, il y a une aventure humaine ». Michel-Jean Labrousse est certes convenu qu'il était parmi les tout premiers dossiers sur lesquels il a plâché en entrant dans le comité de programmation... mais tout de même, à l'heure où « beaucoup de gens disent vouloir changer le monde », force est de constater que ces jeunes gens ont fait montre d'une sacrée trempette - ils avaient tous un métier solide, et ils habitaient ailleurs, et loin pour trois d'entre eux. Il y a de quoi être ému. Le rappel de l'intention des deux couples avait d'ailleurs épâté les hôtes :

« Ils se sont manifestement trouvés un réseau, bref, ils sont déjà des Haut-Marnais qui veulent du bien à la Haute-Marne, et plus globalement à la Région, qui est partie prenante active dans la mission du comité Leader. Bouffée d'optimisme « Voilà de quoi rassurer les élus et les pousser à persévérer ». Cette fois, c'était le président du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres Éric Turbet qui disait combien voir éclore le Fort fermier le rendait « optimiste ». Avant que Sylvie Boudot évoque « une journée qui fait du bien » : loin des dossiers, ces pas « dans le concret » oxygénaient. On

faussé rassent tout le long de ce périple, Nicolas Fuentes avait insisté, et dès la première étape au Val d'Ennems où la collectivité prévoit l'aménagement d'un gîte en impliquant les habitants. Puis lors d'une deuxième à Langres, où l'association Défis se s'attèle à faire naître un garage social et solidaire « en valorisant les personnes les plus éloignées de l'emploi ». Au total, le comité Leader à la ville s'est félicité de sa journée de comité Leader aux champs. Deux cordeliers font traitait avec finesse pour conclure.

F.A.

PETR du Pays de Langres
9 juillet 2020

Les actions de l'Union Européenne peuvent nous paraître lointaines. Pourtant, l'Europe est bien présente sur notre territoire, comme par exemple grâce au programme LEADER, programme permettant depuis des années de soutenir financièrement des projets sur le pays de Langres.

Ce programme est géré localement par le Groupe d'Action Local (GAL) du Pays de Langres, composé de représentants élus des collectivités locales et de représentants de la société civile.

Dans le podcast suivant, Nicolas Fuentes, président du GAL du Pays de Langres et Michel-Jean Labrousse, vice-président, expliquent :

- ce que ce programme a déjà apporté au pays de Langres.
- le futur du programme.
- le LEADER tour qui aura lieu le 9 juillet prochain.

<https://active-radio.fr/les-plus-values-du-programme...>



Nicolas Fuentes et Michel-Jean Labrousse ont été élus président et vice-président du Gal du Pays de Langres.



CONTACT

PETR du Pays de Langres
200 rue du Caporal Albert Arty
52200 LANGRES
03 25 84 10 00
www.pays-langres.fr